



CHASSEURS DE L'OISE
— FÉDÉRATION —



2023
-
2024

Rapport d'activité



GUY HARLÉ D'OPHOVE
► Président de la Fédération des chasseurs de l'Oise



sommaire

Édito Guy HARLÉ D'OPHOVE, Président de la FDC de l'Oise → **p.03**

Les chiffres clés → **p.04**

Les temps forts → **p.06**

Introduction → **p.08**

Petite faune et milieux de plaines → **p.13**

Grande faune et milieux forestiers → **p.25**

Migrateurs et zones humides → **p.35**

Prédateurs, déprédateurs et espèces problématiques → **p.48**

Sanitaire, maladies de la faune sauvage → **p.52**

Habitats, usagers et anthropisation → **p.54**

Formations, animations et communications → **p.62**

La saison qui s'achève illustre une nouvelle fois la richesse et la diversité des actions menées par la Fédération des chasseurs de l'Oise. Plus qu'un simple organisme de gestion, notre Fédération joue un rôle central dans la préservation des équilibres naturels, la régulation des espèces et l'accompagnement des chasseurs dans une pratique responsable et sécurisée.

Cette année a notamment été marquée par la relance du suivi du grand gibier, avec la mise en place des Indices de Changement Écologique (ICE). Cet outil précieux nous permet d'améliorer encore notre compréhension des dynamiques de populations et d'adapter au mieux les mesures de gestion pour garantir un équilibre durable entre la faune et les activités humaines.

La sécurité demeure au cœur de nos préoccupations. Si des efforts considérables sont réalisés, nous devons rester vigilants et poursuivre nos actions de formation et de sensibilisation. La chasse repose sur des règles strictes qu'il est impératif de respecter pour assurer une cohabitation sereine avec l'ensemble des usagers de la nature.

Au fil des pages de ce rapport, vous découvrirez le travail de terrain de nos équipes, les projets engagés pour l'avenir, ainsi que les actions concrètes qui font de la Fédération un acteur incontournable de la ruralité. Notre expertise et notre engagement sont plus que jamais nécessaires pour défendre une chasse moderne, responsable et respectueuse des enjeux environnementaux.

Je vous invite à prendre connaissance de ce document, à en partager les enseignements et à continuer à œuvrer ensemble pour la préservation de notre passion et de notre territoire.



Chiffres clés

2023/2024



12 653
chasseurs
dans l'Oise



1 016
personnes formés



2 334
demandes de plan de chasse/
gestion grand gibier

2 775
personnes sensibilisées
à la nature dont
2 135 enfants

1 515
demandes de plan
de chasse/gestion
petit gibier

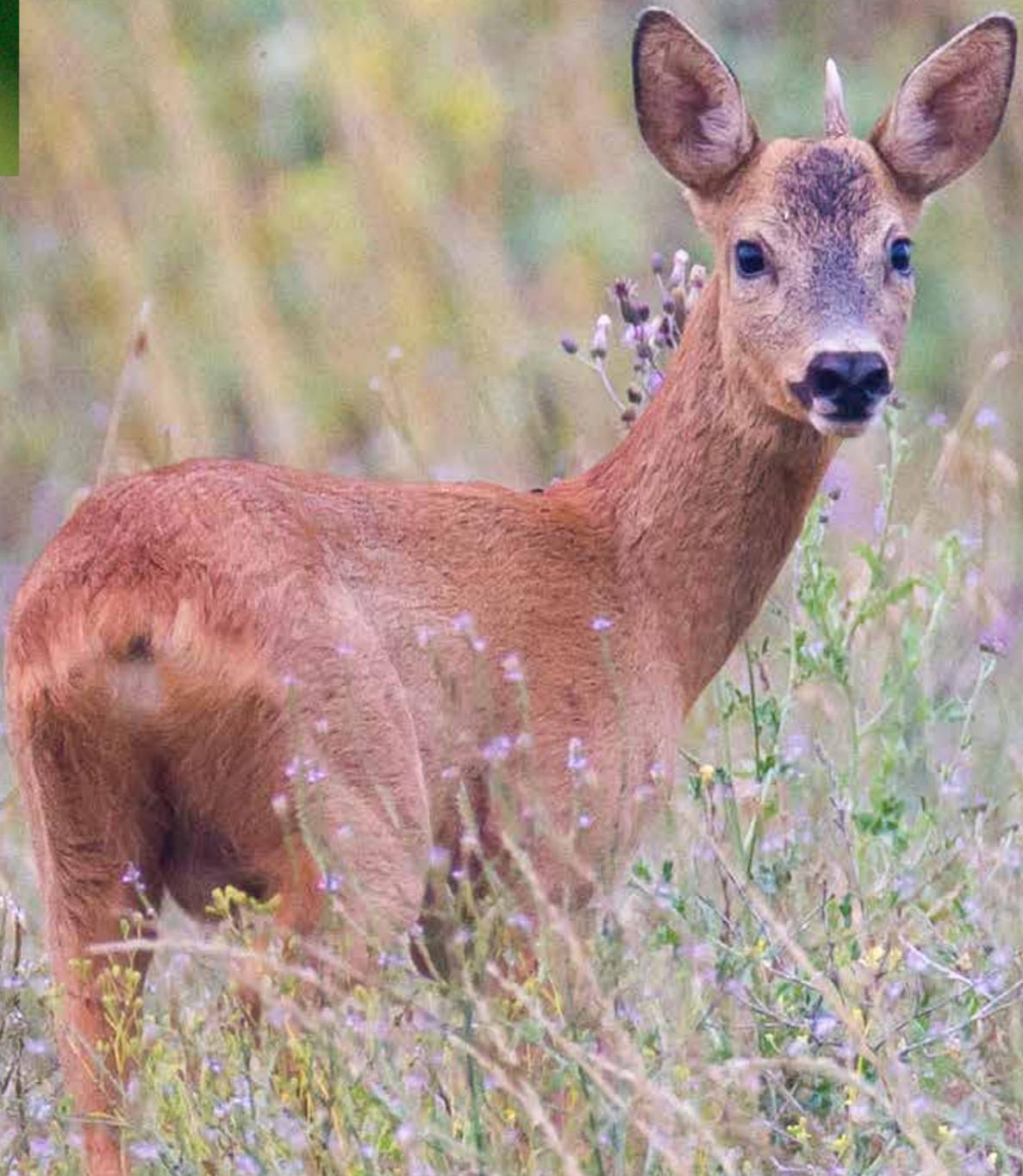


924
chasseurs contrôlés
par l'Office Français
de la biodiversité



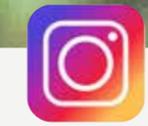
1 504 374,77 €
d'indemnités versées pour 875,67 ha
de surfaces détruites





Les temps forts

2023/2024



Septembre 2023
▪ Ouverture générale de la chasse
▪ Lancement du compte Instagram



Octobre 2023
Ouverture de la
chasse du petit gibier



← **Novembre 2023**
Tournage dans l'Oise
de l'émission *Passion
nature* diffusée sur
Wéo sur la petite vènerie



Décembre 2023
Sortie du film « Chasse
gardée » en partie tourné
dans l'Oise avec des chasseurs isariens.
Près de 2 millions d'entrées au box office



Janvier 2024
Installation d'un radar
ornithologique
à Sacy-le-Grand



Février - Mars 2024
11 réunions de secteur dans
le département

Mai 2024
Tournage d'un reportage
avec Blood origins,
organisation mondiale,
sur le sauvatage des faons
de chevreuils

Avril 2024 →
▪ Assemblée générale
▪ Inauguration et
exposition de trophées



Juin 2024
▪ Conférence sur la maladie de Lyme (150 participants)
▪ Lancement du nouveau site web

Introduction

Guichet unique

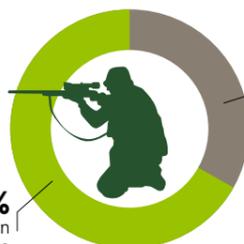
Les tendances observées ces dernières années se confirment pour la saison 2023/2024. La répartition entre les validations nationales et départementales reste stable, avec 62 % des chasseurs optant pour une validation nationale et 38 % pour une validation départementale, des proportions identiques à celles des deux saisons précédentes.

L'essor du numérique dans la gestion des permis de chasser se poursuit, avec une hausse significative du recours à la validation en ligne. Cette saison, 71 % des permis ont été validés par internet, soit une progression par rapport aux 67 % enregistrés lors des deux saisons précédentes. Ce chiffre témoigne d'une appropriation croissante des outils numériques par les chasseurs, facilitant et modernisant les démarches administratives.

- Nombre de validations nationales : **7 823** dont 309 nouveaux chasseurs
- Nombre de validations départementales : **4 830**
- **12 653** chasseurs dans l'Oise
- Nombre de permis validés par internet : **9 124** dont 7 847 e-validations

71%
des permis sont validés par internet

62%
de validation nationale



38%
de validation départementale

L'assurance chasse pour compléter votre validation

Nombre d'assurances prises : 9 648 souscription soit 77% des chasseurs de l'Oise

77%
des chasseurs ont pris une souscription d'assurance chasse



L'assurance chasse pour compléter votre validation :

L'assurance chasse est un contrat sans tacite reconduction, vous pouvez en changer à chaque nouvelle saison de chasse. Afin de vous éviter des démarches supplémentaires, La Fédération des chasseurs de l'Oise vous propose en partenariat avec Terrassur courtage une assurance responsabilité civile individuelle chasseur au prix préférentiel de 20 € mais aussi des garanties optionnelles.



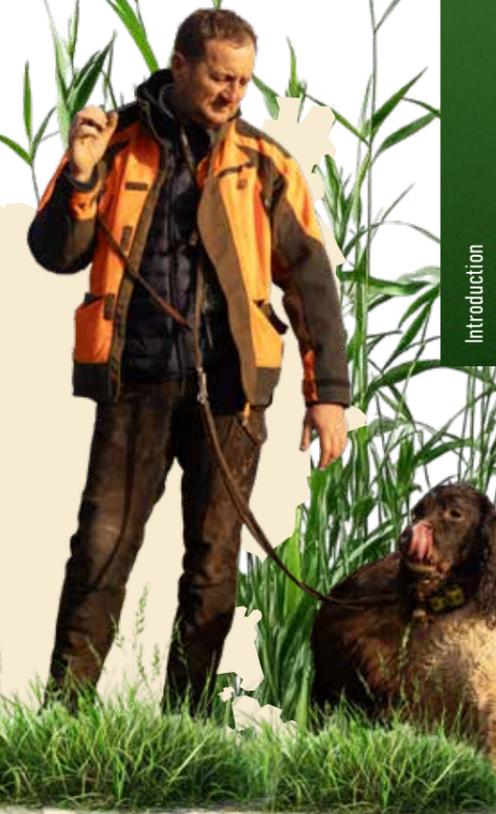
Les adhérents



1 017
en contrat multi-services qui représentent **219 110 ha**



2 159
adhérents simples



Police de la chasse

La Fédération, entre pédagogie et fermeté

Au total, 13 infractions ont été enregistrées, principalement liées à la sécurité. Ce chiffre ne reflète qu'une partie de la réalité du terrain, de nombreux avertissements ont été donnés, les agents de la Fédération privilégiant la pédagogie à la sanction.



Plusieurs procédures ont été prises en charge directement par le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), avec lequel les agents collaborent sur le terrain.

Timbres amendes FDC 60	Désignations
Sécurité : 11 procédures	
5	Défaut ou absence de panneautage lors d'une action de chasse au gros gibier
2	Non-respect de l'angle des 30 degrés lors du tir par rapport aux autres chasseurs ou aux habitations
1	Tir à l'arme rayée en battue en plaine hors distance réglementaire (+ de 250 mètres)
3	Non-port de chasuble à l'occasion d'une action de chasse au gros gibier
Plan de gestion : 1 procédure	
1	Prélèvement et transport d'un lièvre sans dispositif de marquage
Agrainage des sangliers : 1 procédure	
1	Agrainage des sangliers sans charte

OFB Oise : bilan « police la chasse »



924
chasseurs contrôlés
soit 7,7 % de l'Oise

64
personnes verbalisées
au titre de la réglementation
de la chasse (118 pour la saison
précédente)

106
infractions relevées (96 timbres-amendes
et 6 procédures judiciaires)

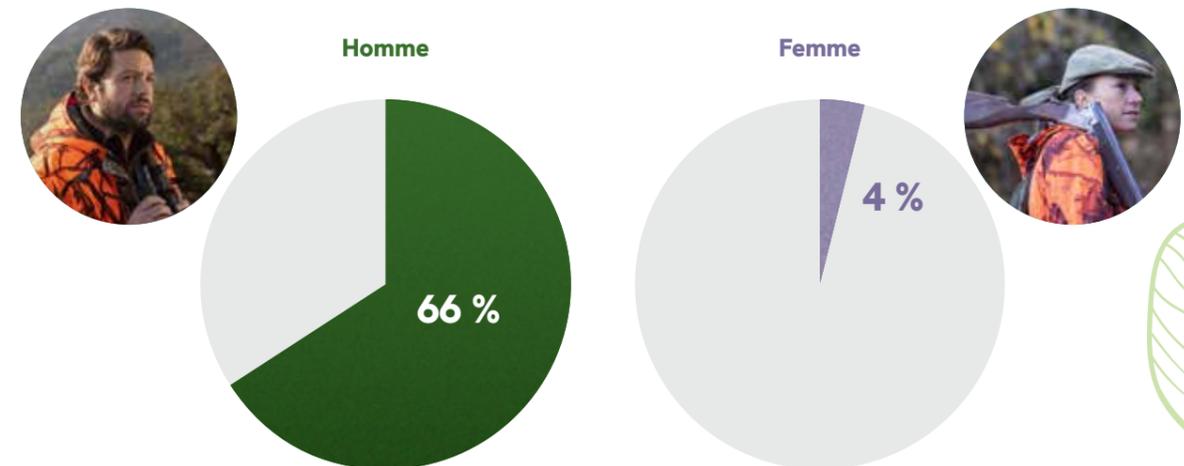
- Sécurité (panneaux, chasubles, angle 30°, routes...) = 36
- Agrainage du grand gibier = 45
- Munitions interdites (plombs en ZH, chevrotines) = 7
- Appelants interdits pour la chasse = 4
- Plans de chasse, gestion, PMA = 7
- Permis de chasser (non-port ou non valable) = 4
- Chasse de nuit en réunion = 1
- Utilisation de source lumineuse/divagation de chiens = 2

L'année a été marquée par plusieurs événements significatifs nécessitant vigilance et fermeté en matière de sécurité et de respect de la réglementation :

- Deux accidents de chasse : l'un à Amblainville lors d'une chasse au petit gibier, et l'autre à Carlepont lors d'une chasse au grand gibier.
- Un incident de chasse à Mortefontaine-en-Thelle, où une balle de fusil de chasse a terminé sa course dans une habitation, rappelant l'importance du respect absolu des règles de sécurité.
- Une procédure judiciaire pour braconnage de nuit en réunion, impliquant trois individus interpellés à Bornel. Ceux-ci ont été pris en flagrant délit avec des armes chargées à bord d'un véhicule automobile et le prélèvement illégal d'un sanglier.

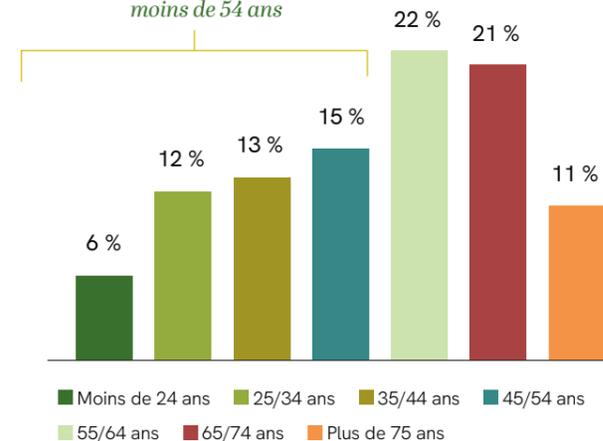
Ces faits soulignent la nécessité de maintenir un haut niveau d'exigence en matière de sécurité et de lutte contre les pratiques illégales, afin de préserver l'image et les valeurs d'une chasse responsable.

Typologie du chasseur de l'Oise



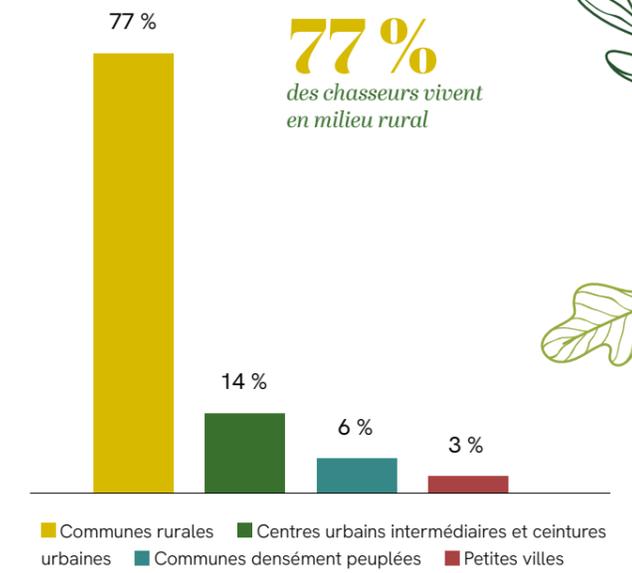
L'âge des chasseurs :

-de 46 %
des chasseurs ont
moins de 54 ans



Lieu de résidence :

77 %
des chasseurs vivent
en milieu rural



Bilan des accidents-incidents de chasse 2023-2024 au niveau National

La saison écoulée a été marquée par une augmentation des accidents de chasse (97 pour cette saison 2023/2024), qu'ils soient graves ou légers, par rapport à l'année précédente (78 pour la saison 2022/2023). Toutefois, sur le long terme, la tendance demeure encourageante avec une baisse de 42 % du nombre d'accidents sur les 20 dernières années.

Les accidents mortels restent au niveau le plus bas, comme l'année passée (6 accidents mortels), illustrant l'efficacité des actions de sensibilisation et des efforts continus en matière de sécurité. On note une baisse de 77 % des accidents mortels sur les 20 dernières années.

Pour cette saison, plusieurs points sont à souligner :

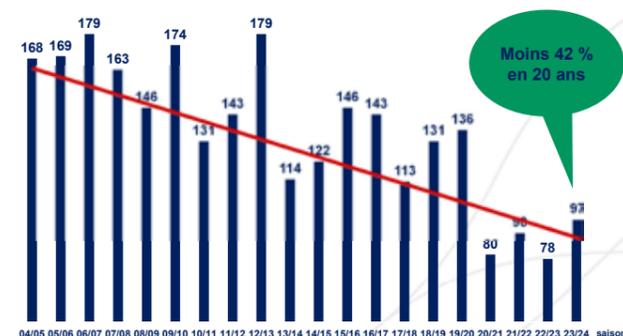
- Une diminution notable du nombre de victimes non-chasseurs (12 contre 23 l'année précédente).
- Aucun accident grave ou mortel impliquant des non-chasseurs, témoignant d'une meilleure maîtrise des règles de sécurité lors des actions de chasse.
- Une augmentation préoccupante des auto-accidents, qui représentent 40 % des accidents en 2023 (contre une moyenne de 29 % sur les 20 dernières années), avec 3 accidents mortels sur les 6 recensés.

Ces chiffres rappellent l'importance de la formation et de la sensibilisation des chasseurs aux règles fondamentales de manipulation, de transport et de port des armes en action de chasse. Un renforcement des actions pédagogiques est indispensable afin de réduire durablement le taux d'auto-accidents et garantir une pratique de la chasse toujours plus sécurisée.

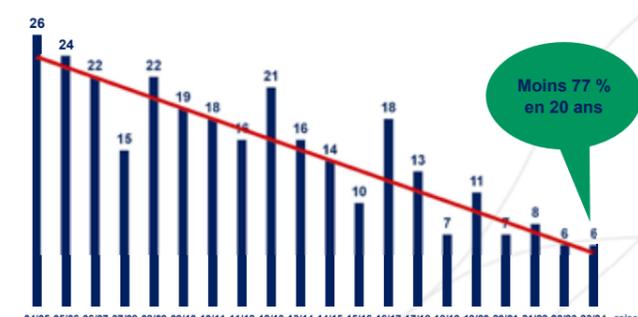


Accident de chasse = blessure corporelle par utilisation d'une arme

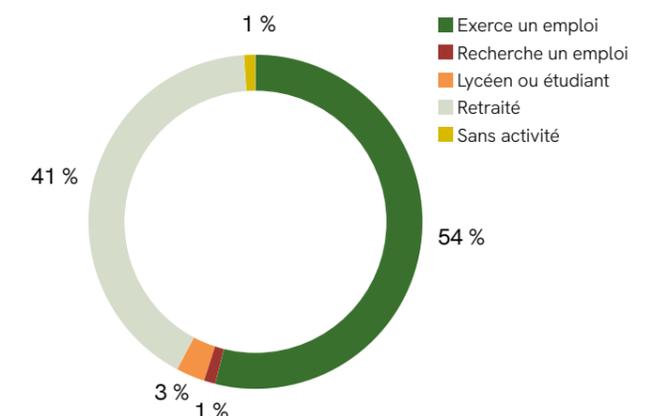
Évolution du nombre d'accidents en 20 ans



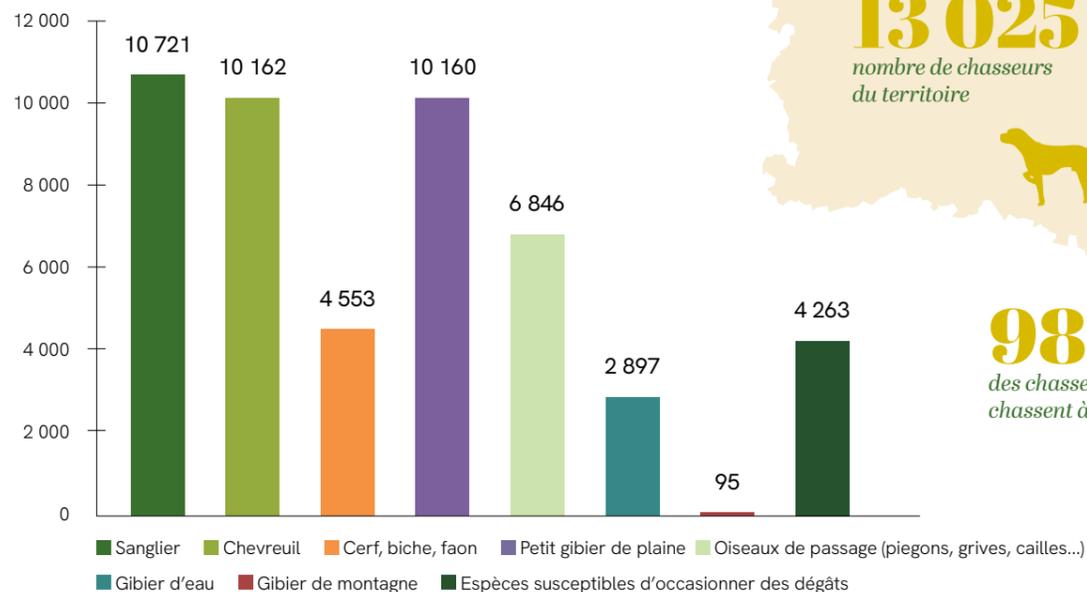
Évolution du nombre d'accidents mortels en 20 ans



L'activité des chasseurs :



Les différents types de gibiers chassés :



13 025
nombre de chasseurs
du territoire



98 %
des chasseurs
chassent à tir



402

emplois (équivalent
temps plein)

Engagement bénévole :

> **30,3**
jours dont :



19
Chasse et entretien
du territoire

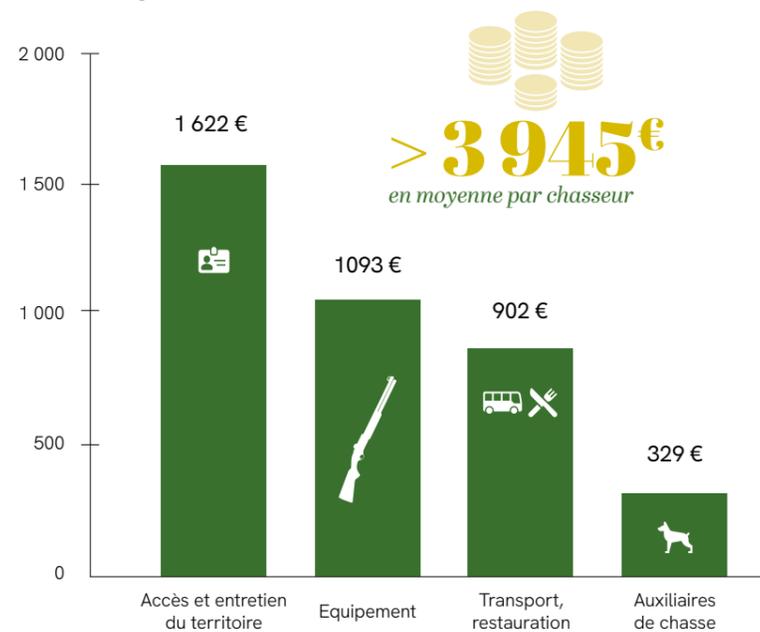


9,5
Temps dédié
aux milieux et
aux espèces



1,8
Bénévolat
socioculturel
et services
communaux

Les dépenses des chasseurs :



> **3 945€**
en moyenne par chasseur



Petite faune et milieux de plaines

Le faisan commun

Le faisan est géré sur **245 communes**. Il existe deux modes de gestion, 181 communes sont en plan de gestion n°2 (limitation des prélèvements avec dispositif de marquage) et 64 communes en plan de gestion n°1 (non-tir des poules faisanes).

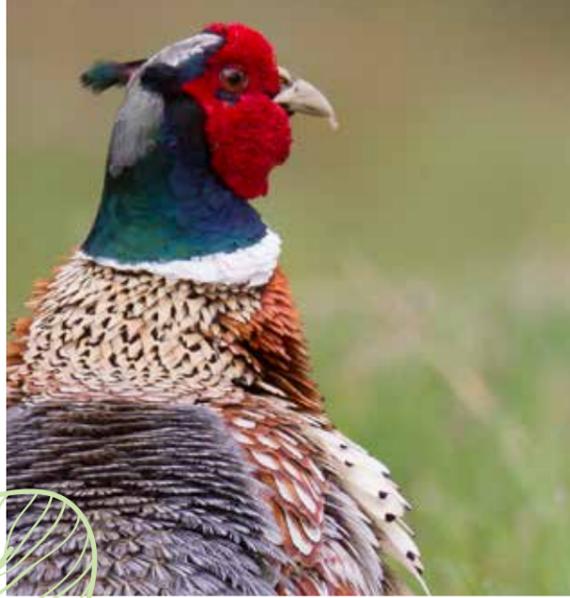
Sur les communes en plan de gestion de niveau 2, le recensement des coqs chanteurs au mois d'avril est nécessaire afin de pouvoir mettre en place des attributions cohérentes et en adéquation avec chaque territoire. En 2024, 8 890 coqs chanteurs ont été recensés contre 8 949 en 2023. La tendance est au maintien.

Viennent ensuite, les échantillonnages. Le principe est similaire à la perdrix grise : estimer le nombre de jeune par poules. En 2023, les échantillonnages ont montré une faible reproduction avec 3.5 jeunes par poule échantillonnée.

bon
à savoir !

Indice de reproduction
3,5 jeunes / poules





Faisan de colchide (Phasianus colchicus)

Classification :
Règne : ANIMALIA ■ Embranchement : CHORDATA
Classes : AVES ■ Ordres : GALLIFORMES
Famille : PHASIANIDAE ■ Genre : PHASIANUS
Statut : LC Préoccupation Mineure

Description de l'espèce :
Taille : 53 à 89cm ■ Envergure : 70 à 90cm
Poids : 900 à 1200g ■ Longévité : 8 ans

- Le mâle : Tête et cou de couleur vert bleu séparé par un collier blanc ■ Plumage général brun tacheté de noir ou de blanc ■ Joue rouge ■ Queue dorée barrée noir. ■ La femelle : Plumage brun clair tacheté brun foncé ■ joue brune, des ailes courtes et une queue brune barrée noire. ■ Le jeune : ressemble à une poule, en plus petit et avec une courte queue.

Période d'observation :
Observable toute l'année

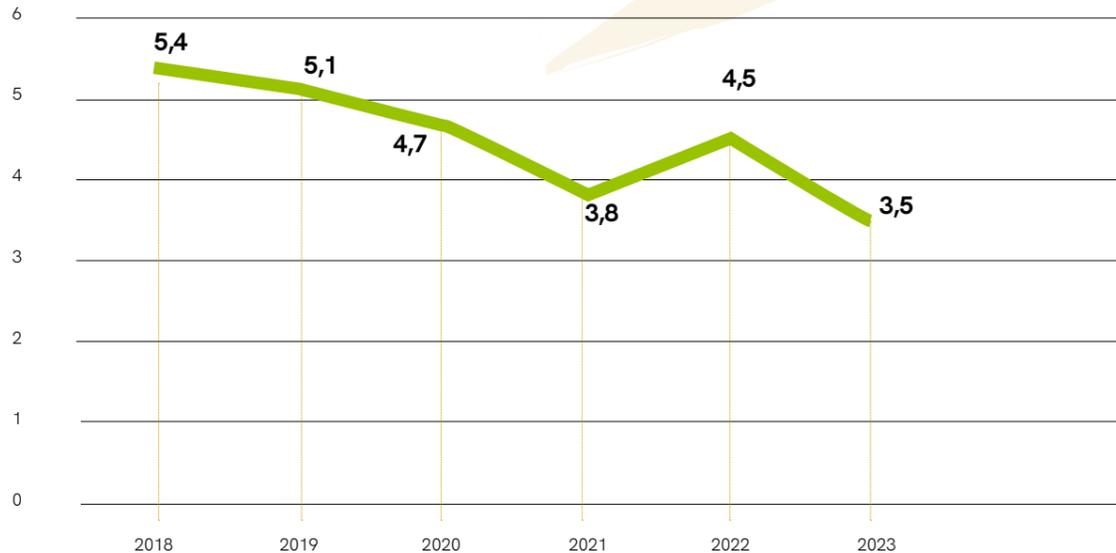
Habitat
Occupe des milieux variés de bois, de haie, de bosquets régulièrement entretenus, de culture ou encore de jachère environnement faune sauvage.

Régime alimentaire
Omnivore, il se nourrit de graines, de baies, de bourgeons, de céréales, d'invertébré (ver, insectes...)

Reproduction : Avril - Mai
Période de nidification : Mai à août
Ponte : 6 à 12 œufs ■ Incubation : 24 jours

Comportement
En période de reproduction, les coqs sont territoriaux et s'accouplent à travers des places de chants. Pendant la nidification, si le nid est détruit, les poules peuvent effectuer une deuxième ponte (recoquetage).

Évolution du taux de reproduction faisans communs (2018 à 2023) :



Lièvre d'Europe (Lepus europaeus)

Classification :
Règne : ANIMALIA
Embranchement : CHORDATA
Classes : AVES
Ordres : LAGOMORPHA
Famille : LEPORIDAE
Genre : LEPUS
Statut : LC Préoccupation Mineure

Description de l'espèce :
Taille : 42 - 68cm
Poids : 2kg - 6.5kg
Longévité : 8-12 ans

- Poils de couleur bruns dorés à roux ■ Grandes oreilles jusqu'à 13cm au bout noir ■ Ventre blanc crème

Période d'observation :
Observable toute l'année

Habitat
Milieux ouverts (plaine, lisière de bois, champs)

Régime alimentaire
Herbivore, il se nourrit de graminées, de jeunes pousses herbacées, de racines et d'écorces

Reproduction :
Février à octobre
Gestation : 41 jours
Possibilité de 3 à 5 portées par an
1 à 3 levrauts par portée

Comportement
Pendant la période de rut (mars - avril) la femelle cherche à s'accoupler avec les mâles les plus endurants et tenaces. Elle va entamer des courses-poursuites en terrain ouvert où les mâles vont les poursuivre (bouquinage).



Le lièvre d'Europe

Le lièvre est géré sur **263 communes**. Cette gestion est encadrée par des attributions de bracelets. Les attributions sont basées par rapport au Indices Kilométriques d'abondance réalisés en hiver, entre janvier et février. En 2024 se sont 5.7 lièvres au kilomètre éclairé qui ont été recensés à l'échelle départementale. Ce chiffre est en légère augmentation de 4% par rapport à 2023. L'analyse de radiographies à l'issue de collectes auprès de nos chasseurs sur plus de 650 pattes de lièvre prélevées à la chasse, nous ont permis de nous rendre compte que le pourcentage de jeune présent dans le tableau de chasse est de 33 % ce qui indique une mauvaise survie des jeunes.

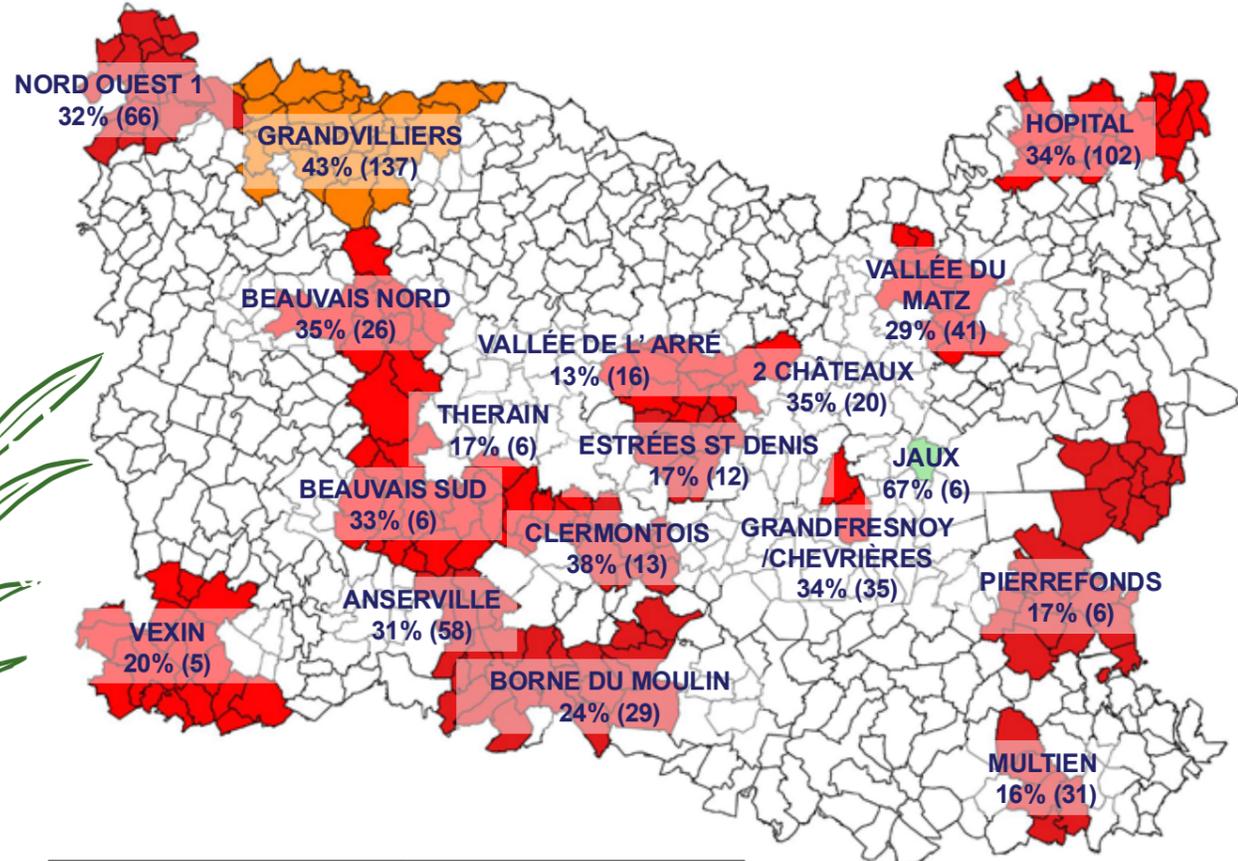
De plus, les populations de lièvres ont été touchées par une certaine maladie appelée EBHS (European Brown Hare Syndrome). L'EBHS a touché localement les populations de lièvres. Cette maladie se caractérise par un syndrome hémorragique. Il est représenté par un comportement amorphe, soumis à des convulsions et à des mouvements désordonnés.



Les populations de renards sont toujours aussi présentes dans notre département. Pendant les Indices Kilométriques d'abondance, nous avons pu estimer l'indice du renard au kilomètre éclairé à 0.6. Certains territoires même, atteignent l'indice de 1 renard au kilomètre éclairé.

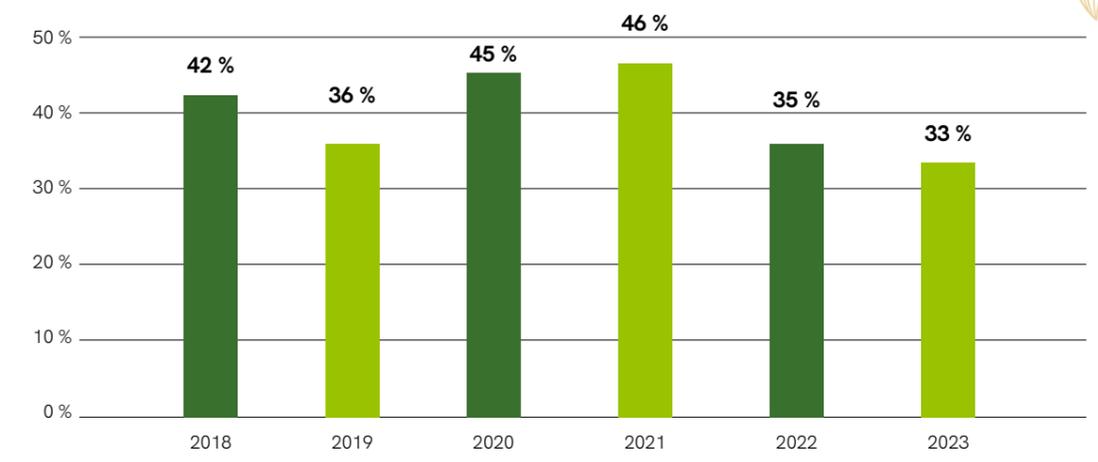


RÉCOLTE DES PATTES AVANTS DE LIÈVRES 2023
 Estimation du succès reproducteur par analyse des lièvres prélevés à la chasse

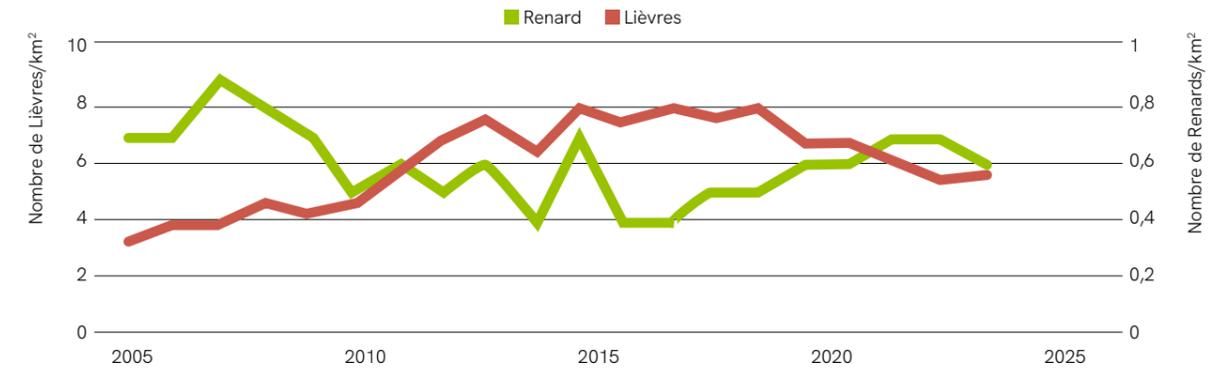


Fraction du tableau de chasse/jeunes de l'année	Succès de la reproduction
70 %	Forte
60 %	Moyenne
50 %	Mediocre
- 40 %	Mauvaise

Proportion du nombre de jeunes dans le tableau de chasse dans l'Oise :



Évolution des Indices kilométriques Lièvre et Renard dans le département de l'Oise :





La perdrix grise

La perdrix grise est gérée sur **112 communes** en partenariat avec la Fédération de l'Oise sous forme de plan de gestion ou convention.

Pour gérer au mieux l'espèce perdrix grise, deux principaux protocoles sont mis en place dans notre département sur ces zones de gestion.

Tout d'abord, celui des comptages de printemps qui ont lieu en mars. Ils ont comme but de dénombrer le nombre de couples aux 100 hectares. En 2023, nous recensons 9 couples aux 100 hectares contre 7 couples aux 100 hectares en 2024. La tendance est donc à la baisse.

Ensuite, intervient les échantillonnages. Ils ont lieu après la moisson et ont pour but de recenser le nombre de jeunes par poules afin d'obtenir un indice de reproduction par secteur puis au niveau départemental. En 2023, il a été recensé 2.1 jeunes par poule échantillonnée. La reproduction a été médiocre et elle n'a permis de renouveler à bien nos populations. La Fédération des chasseurs de l'Oise a donc fait le choix de soutenir les opérations de renforcement d'un point de vue financier et technique dans l'accompagnement auprès de nos chasseurs. Ce sont 7 750 perdreaux qui ont été réintroduit aux cours de l'été 2023.



Indice de reproduction
2,1 jeunes / poules

Perdrix grise (Perdix perdix)

Classification :
Règne : ANIMALIA
Embranchement : CHORDATA
Classes : AVES
Ordres : GALLIFORMES
Famille : PHASIANIDAE
Genre : PERDIX

Statut : LC Préoccupation Mineure

Description de l'espèce :

Taille : 31 cm
Envergure : 45 à 48cm
Poids : 300 à 550g
Longévité : 7 ans

■ Tête et cou roux ■ Œil brun cerclé de roux ■ Plumage gris brun tacheté de blanc sur les ailes ■ Tâches marrons foncées sur le ventre (fer à cheval ou cœur) ■ Juvénile très gris avec des stries plus marquées et une tête grise

Période d'observation :

Observable toute l'année et aux levées du soleil et au crépuscule

Habitat

Milieux ouverts : plaine, bosquet, jachère environnement, basse haie

Régime alimentaire

Granivore, elle se nourrit de graines, d'invertébrés, d'insectes

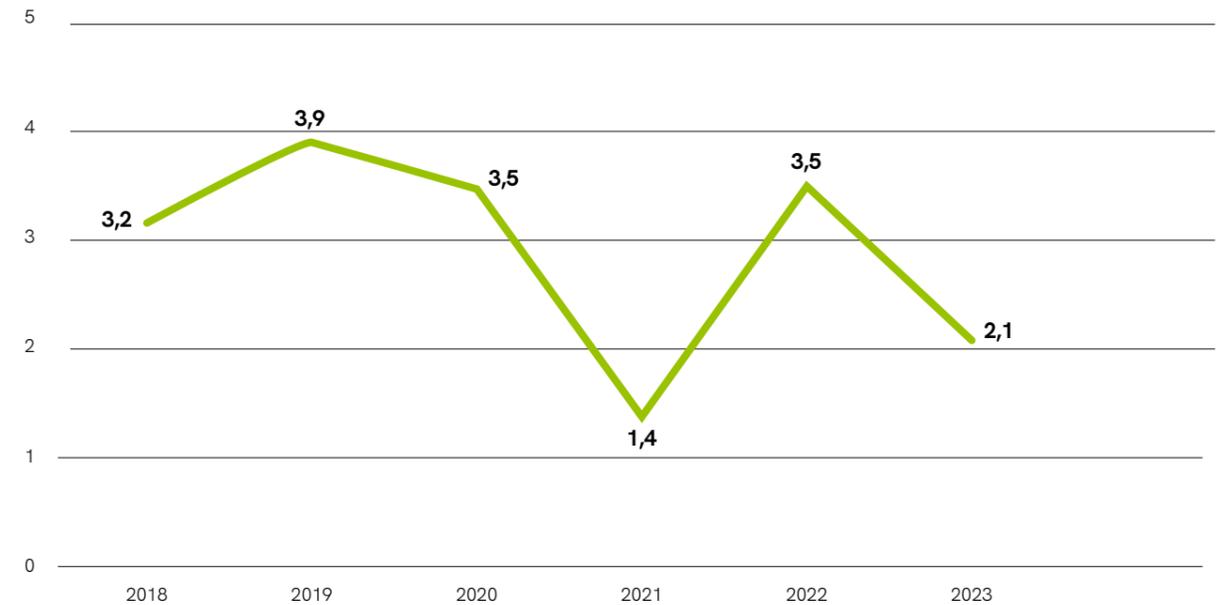
Reproduction :

Février - Mars
Période de nidification : Avril - Juillet
Ponte : 12 à 18 œufs
Incubation : 24 jours

Comportement

La Perdrix grise est le plus souvent une espèce sédentaire aimant vivre en compagnie, en dehors de la saison de reproduction. C'est un oiseau craintif qui court se cacher à la moindre alerte, ne s'envolant qu'en cas de danger imminent. C'est un oiseau terrestre cheminant lentement dans l'herbe où elle se nourrit, surtout à l'aube et au crépuscule.

Évolution de l'indice de reproduction perdrix grise :





Le collectif « Ensemble, conservons la perdrix grise »

Depuis 2014, la Fédération des chasseurs de l'Oise participe au sauvetage des nids de faisan et de perdrix grise en partenariat avec le GIC de Grandvilliers. Chaque année lors des travaux agricoles (fauche de fourrage, moisson) mais également lors des entretiens de talus, des bords de routes et jardins, de nombreux nids sont découverts.

La plupart de ces nids sont des cas voués à l'échec. La seule solution est d'apporter ces œufs au centre de sauvetage de la Fédération des chasseurs de l'Oise. Pour cela, il vous suffit de téléphoner à votre agent de secteur ou au technicien responsable de ce dossier.

Il est très important de respecter des règles de base pour augmenter le taux de survie :

- ramasser immédiatement les œufs en faisant attention de ne pas les entrechoquer.
- disposer les œufs dans un petit seau de blé.
- poser un pull dessus pour les protéger soit du froid soit des rayons du soleil.

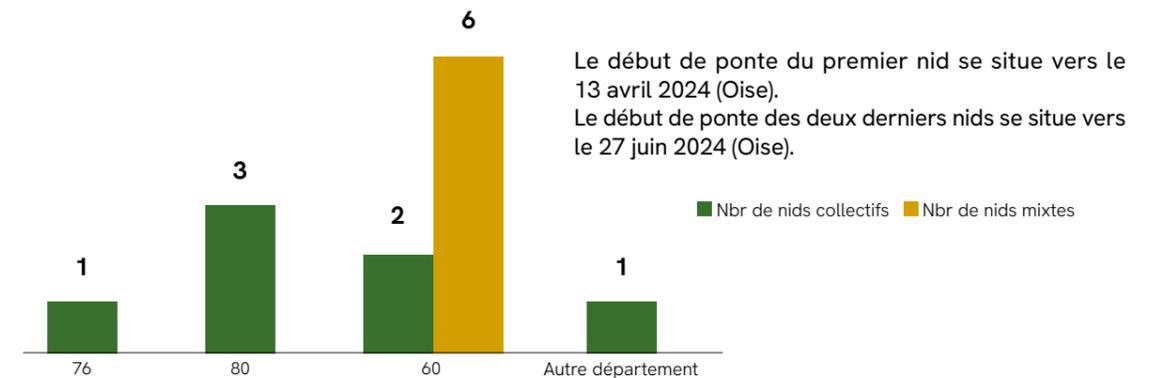
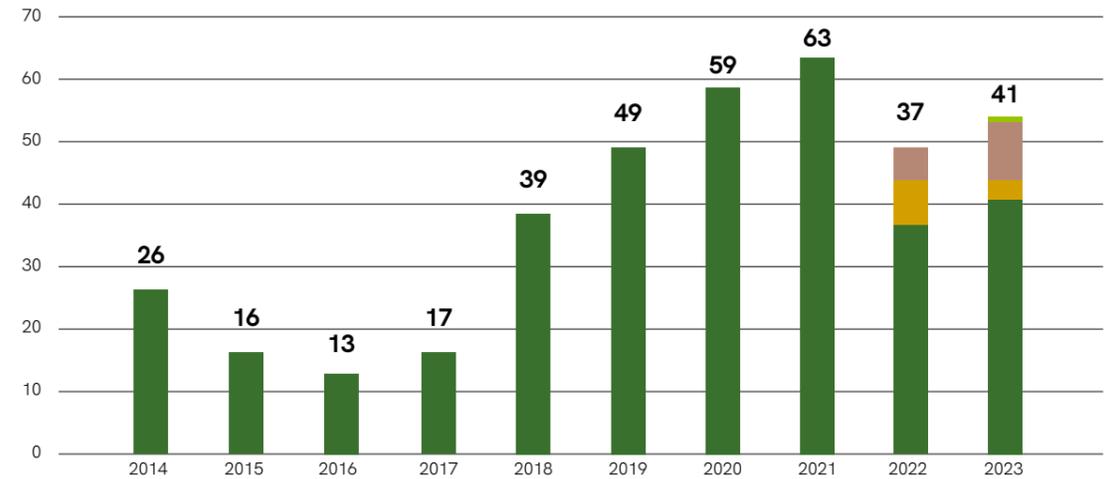
Comptage perdrix



Évolution du nombre de nids sauvés depuis 2014 :

■ Nbr de nid 60 ■ Nbr de nid 76 ■ Nbr de nid 80
■ Autre département

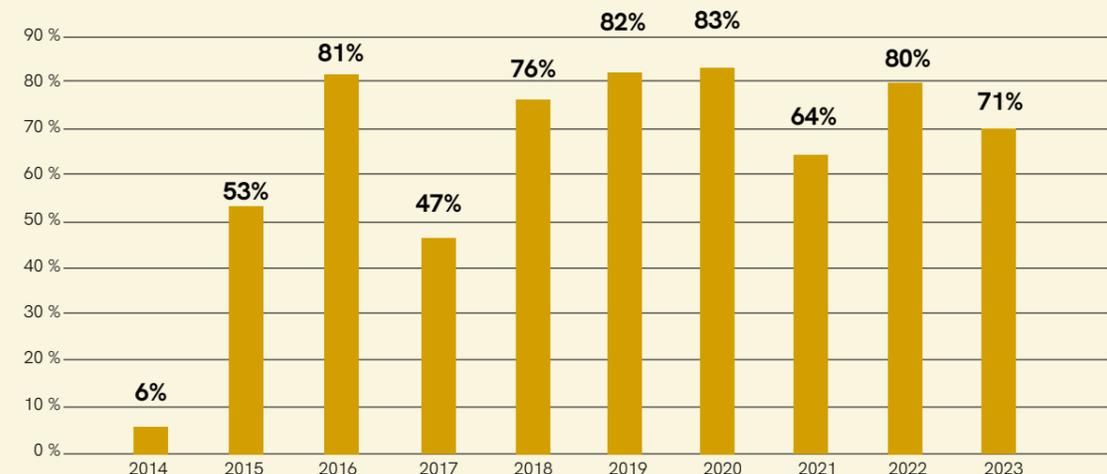
22 nids de faisans, 2 de perdrix rouge et 13 de perdrix
Sur ces 13 nids seulement 7 étaient à destination du collectif.



Le début de ponte du premier nid se situe vers le 13 avril 2024 (Oise).
Le début de ponte des deux derniers nids se situe vers le 27 juin 2024 (Oise).

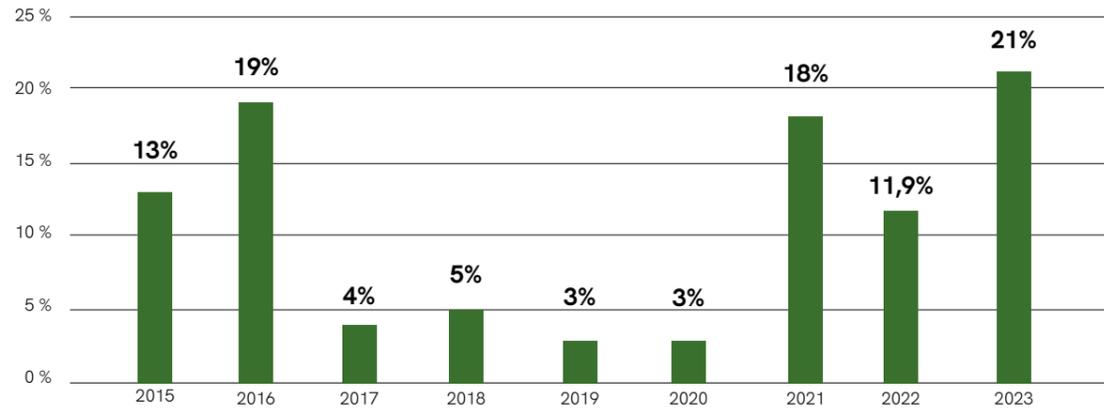
Le taux d'éclosion depuis 2014

Pourcentage d'éclosion des nids de perdrix depuis 2014 :

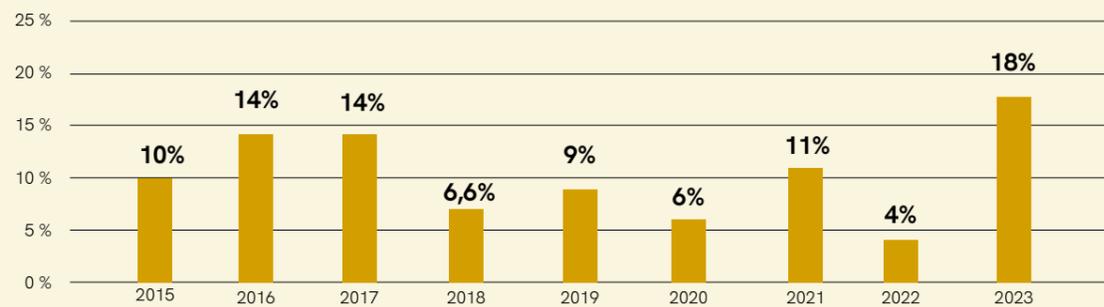


Les œufs clairs dans le sauvetage en depuis 2014

Pourcentage d'œufs clair perdrix grise lors des sauvetages :



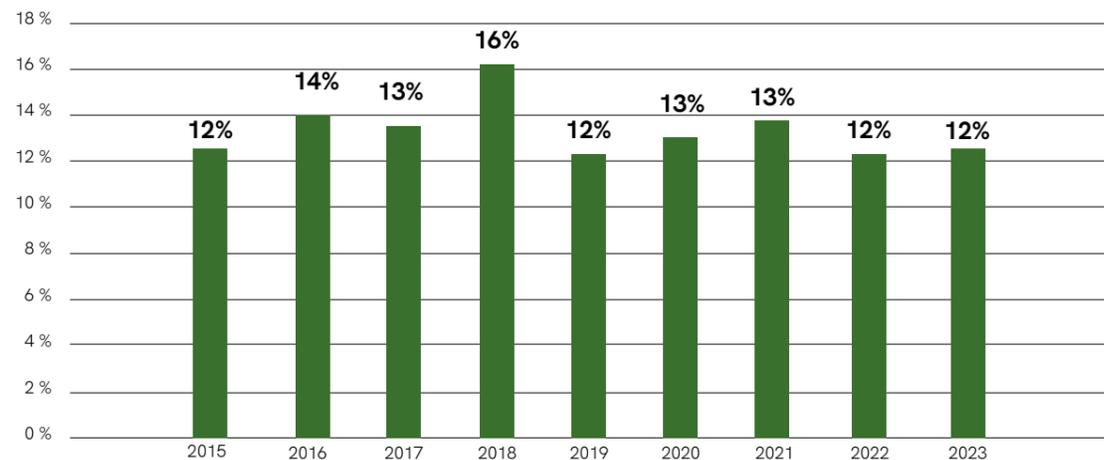
Pourcentage d'œufs clair des nids de sauvetages faisan :



La moyenne d'œufs par nid de perdrix sauvés

Une moyenne d'œufs en baisse sur les nids sauvés de 1.20 œufs en moins par rapport à 2023

Moyenne d'œufs sur les nids de perdrix grise sauvés :



Étude de l'impact de la méthanisation sur la faune sauvage de plaine



Les perdrix	Début du printemps (mi-mars à mi-avril)		Début mai (les 2 à 3 premières semaines, selon dates des ensilage)	
	Nb suivis*	Conclusion	Nb suivis*	Conclusion
	12	12 individus ont fréquenté uniquement les blés	12	2 individus ont fréquenté les CIV d'hiver en restant en bordure des blés et de betterave

Le lièvre	Début mai (mi-mars à mi-avril)	
	Nb suivis*	Conclusion
	1	L'individu présent à un même profil de fréquentation/sélection de l'habitat, à savoir un évitement des CVE d'hiver, seigle et orge. Ils montrent en revanche une sélection très marquée en mai pour les betteraves et les blés.

Jachère environnement faune sauvage

- 6 bandes de JEFS mise en place sur le site d'étude
- Aucun individu équipé d'une balise GPS n'a utilisé ces couverts depuis leur implantation



Les aménagements

En plus de la régulation des prédateurs ainsi que l'agrainage de nos territoires, l'aménagement du territoire représente un pilier essentiel à la survie de petit gibier et de sa chasse. La Fédération a toujours été présente auprès des responsables de territoires et des agriculteurs pour la mise en place d'aménagements, à la fois financièrement mais également dans l'accompagnement et le soutien technique.

À l'automne 2023 ce sont 780 ha d'intercultures favorables à la petite faune qui ont été ensemencés. Cet aménagement offre un couvert relais après la moisson c'est également une ressource nutritive favorable à la faune sauvage.

Plusieurs aménagements sont possibles. Ces divers aménagements laissent libre choix aux signataires des contrats d'aménagement.

À l'automne 2023, il a été implanté 34 ha de jachère et culture à gibier. Nous proposons 12 couverts de jachère et culture à gibier différents. Ces couverts ont différentes fonctions telles qu'apporter de la nourriture, offrir des zones de refuge et offrir des zones de reproduction. Ils peuvent être annuels ou pluriannuels selon leur composition.



780 ha

d'intercultures favorables à la petite faune qui ont été ensemencés



2 ha

de miscanthus implantés



34 ha

de jachère et culture à gibier implantés



1 ha

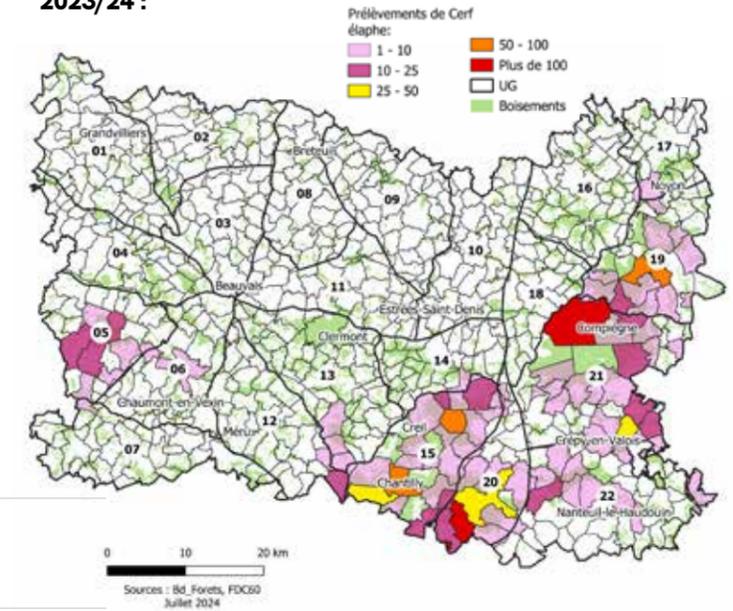
de switch grass implanté en bande

Ont été implantés également, 2 ha de miscanthus et 1 ha de switch grass. Le miscanthus et le switch grass sont implantés en bandes. Le but de ces aménagements est de découper le parcellaire agricole et d'offrir des zones de refuge en hiver ainsi que des repères visuel pour le petit gibier.



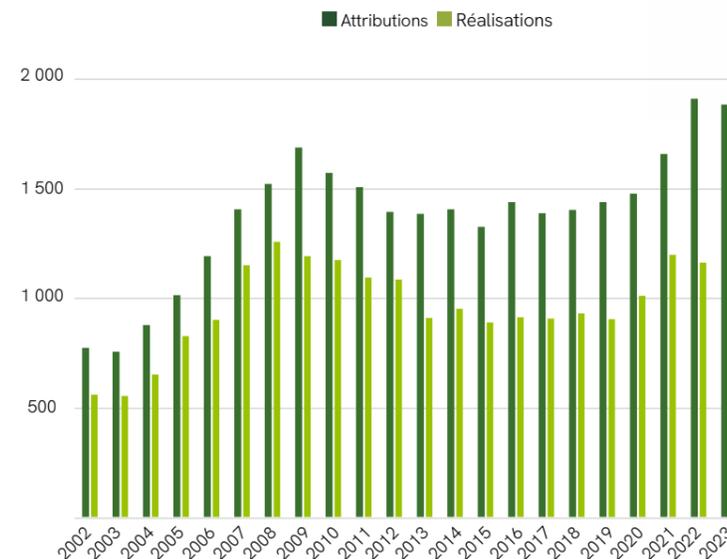
Grande faune et milieux forestiers

Répartition des prélèvements de cerf élaphe sur la saison 2023/24 :



Le cerf élaphe

La présence du Cerf Elaphe dans l'Oise se résume à des localisations propres à quelques massifs. Ces massifs sont mis en avant dans la carte ci-jointe. La présence d'individus entre ces massifs n'étant pas souhaitée, ces populations naissantes font l'objet de plans de chasse significatifs.



Toujours dans le but de tendre vers un équilibre agro-sylvo-cynégétique, les attributions de la saison 2023/2024 ont été augmentées de 5% en 1 an et de 14% en deux ans, pour atteindre cette année un nombre de **1125 réalisations.**

L'exposition des trophées

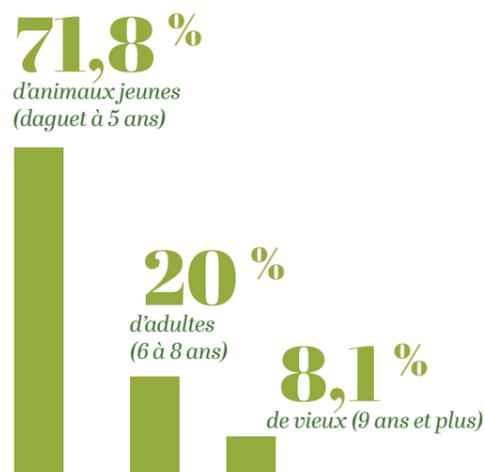
Cet évènement ouvert au public est indispensable à la bonne gestion de cette espèce. Pour rappel, la présentation de tous les trophées de cerf élaphe coiffé prélevés lors de la saison de chasse et des trophées de brocard fait du 1^{er} juin à la veille de l'ouverture générale de la chasse est obligatoire.

Comme la saison précédente, le taux de réalisation de cerfs coiffés atteint les 69%. Tous massifs confondus la structure de réalisation de l'espèce est de 71,8% d'animaux jeunes (daguet à 5 ans), 20% d'adultes (6 à 8 ans) et 8,1% de vieux (9 ans et plus). La part de jeunes diminue légèrement aux dépens des adultes, et des vieux individus par rapport à la saison antérieure avec une hétérogénéité suivant les massifs.

Pour le chevreuil, une telle manifestation ne permet pas d'obtenir des renseignements sur l'état des populations. Pour mémoire, le chevreuil réalise son refait (pousse des nouveaux bois) en hiver, contrairement au cerf qui réalise cette opération au printemps lorsque les conditions alimentaires sont plus satisfaisantes. Néanmoins la présentation de ces trophées reste obligatoire et permet de mesurer ce que représente la chasse du brocard dans notre département.



Réglementation
 La présentation des trophées par les chasseurs est une obligation (arrêté préfectoral).
 Dans le cas contraire, il s'agit d'une infraction de 3^{ème} classe d'un montant maximum de 450 €. L'amende forfaitaire est ramenée à 68 €.



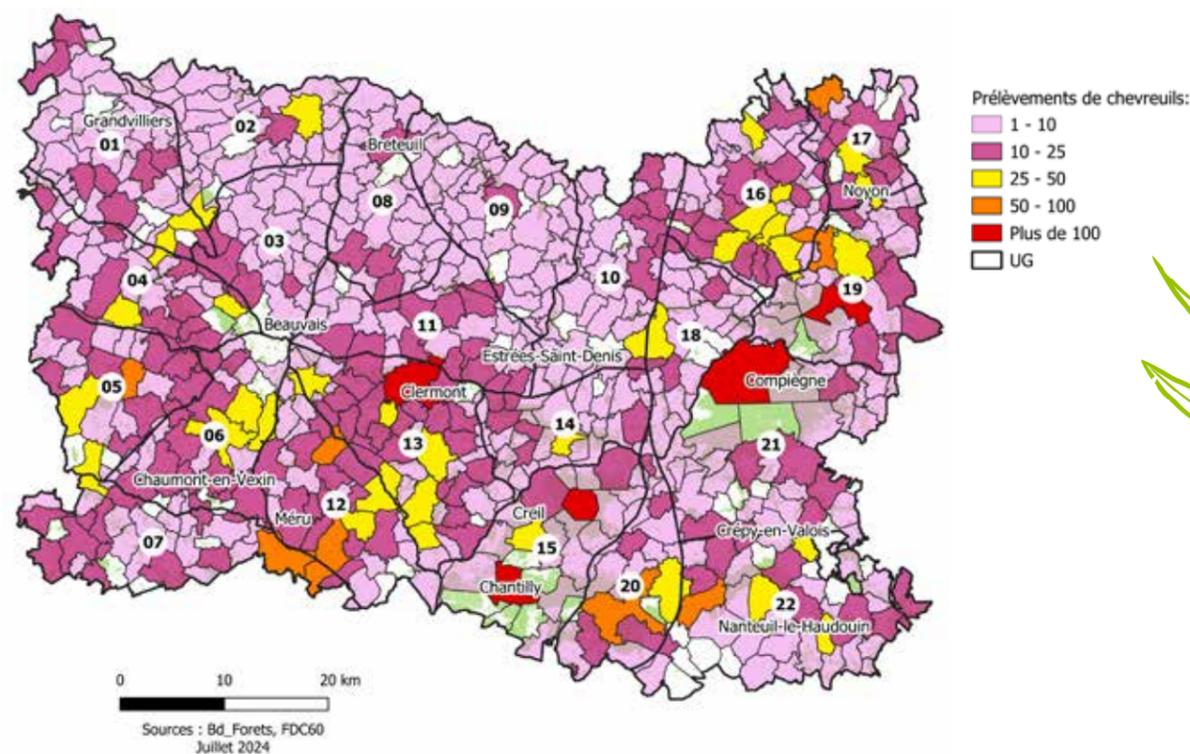
69 %
 le taux de réalisation de cerfs coiffés

Le chevreuil



Malgré un taux de réalisation en légère hausse de 6% en trois saisons cynégétique, le chevreuil fait l'objet d'attention particulière face à une problématique de mortalité importante dans certains secteurs du département.

Répartition des prélèvements de chevreuils sur la saison 2023/24 :



Le sanglier

Un bilan mitigé sur cette espèce dont les difficultés de gestion sont redondantes. Les 11 068 réalisations de cette saison 2023-2024 n'ont pas suffi à amorcer la baisse de population souhaitée. Cette légère augmentation de prélèvements ne reflète pas toujours les efforts de certains mais ne doit pas être considérée comme satisfaisante si l'on souhaite revenir à des niveaux de population acceptables (5 sangliers prélevés/100 ha de bois).

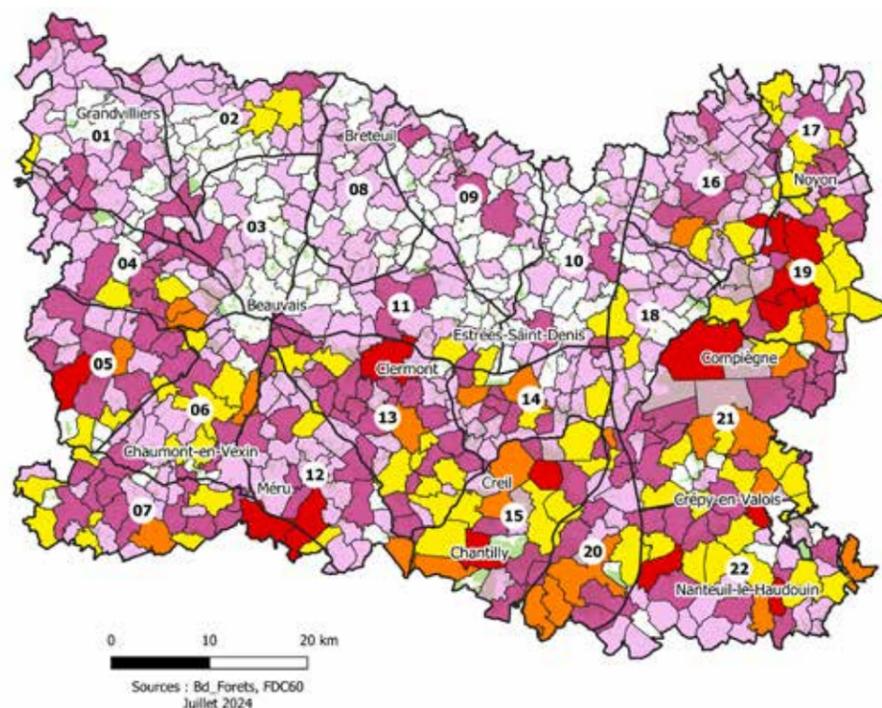


Répartition des prélèvements de sangliers sur la saison 2023/24 :



Prélèvements de sangliers:

- 1 - 10
- 10 - 25
- 25 - 50
- 50 - 100
- Plus de 100
- UG
- Boisements



Les espèces exogènes

Le constat est identique aux saisons précédentes, avec des taux de réalisation faibles. En effet, dès qu'apparaît un individu d'une de ces espèces sur une zone, plusieurs territoires sont demandeurs de bracelet.

⚠ Pour rappel, nous ne souhaitons pas d'implantations de ces espèces en liberté, sur le département de l'Oise.
 Liste des espèces : Daim, mouflon, cerf sika.



Interventions des conducteurs 60

Les 14 conducteurs de la délégation UNUCR 60 ont parcouru plus de 40 000 kms pour réaliser 898 interventions, dont 284 contrôles de tir et 613 recherches avec 258 réussites.

14
conducteurs
de la délégation
UNUCR 60

40 000
kms parcouru

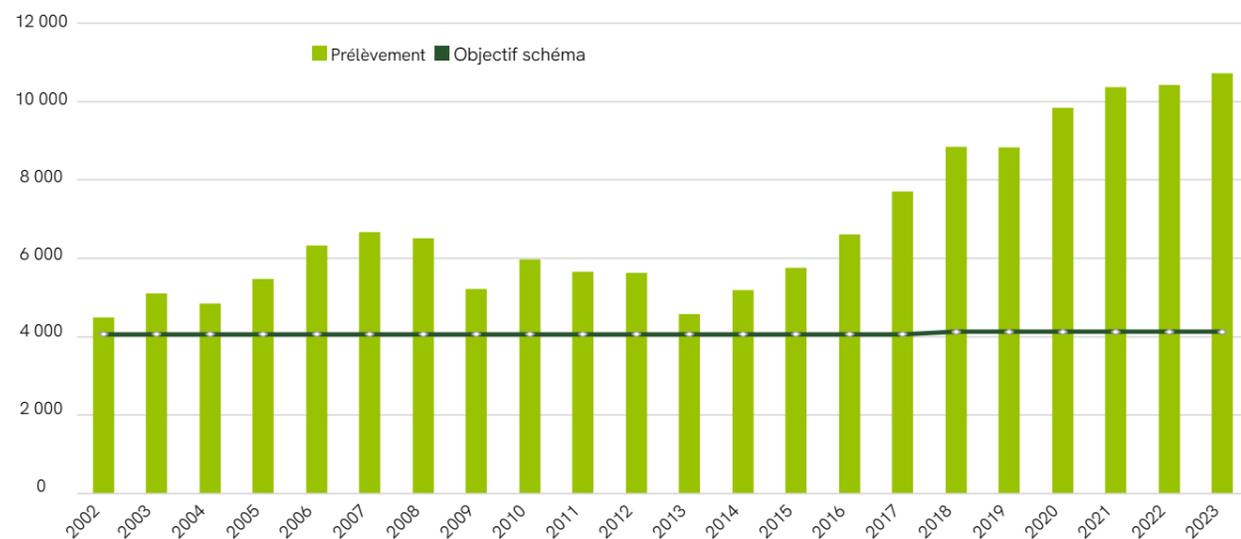
898
interventions



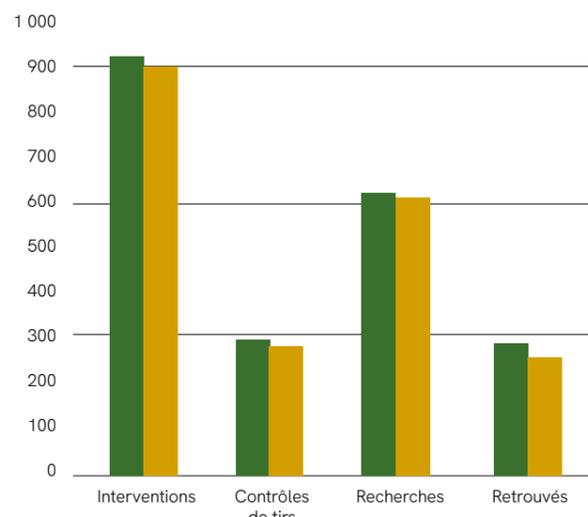
Depuis le 18 juin 2022, l'UNUCR60 est reconnue association d'intérêt général auprès de l'administration.

Espèces	Animaux recherchés	Animaux retrouvés	Pourcentage des animaux retrouvés	Contrôle de tir
Chevreaux	84	43	50.6 %	24
Sangliers	398	153	39.5 %	166
Grands cervidés	134	62	46.3 %	93
Total	613	258		284

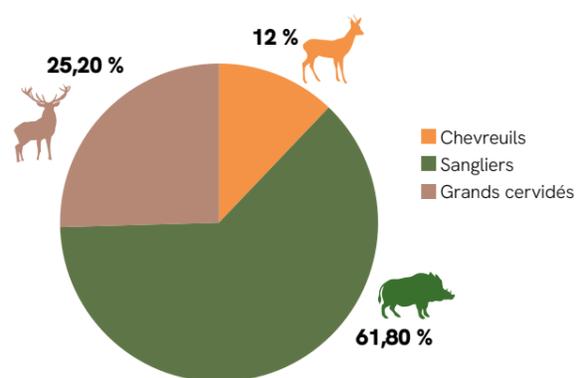
42%
d'animaux
retrouvés



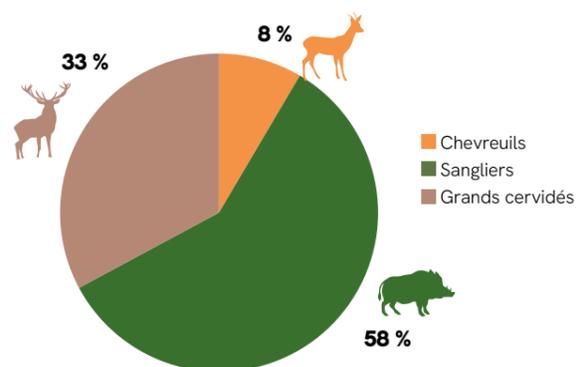
Répartition des interventions :



Répartition des interventions :



Proportion des contrôles de tirs :



- 22 équipages sont intervenus au service des chasseurs.
- Plus de 40 000 kilomètres parcourus, l'équivalent d'un tour du monde.



Bilan des interventions UNUCR 60 saison 2023-2024

- 92,75 % des interventions font suite à une battue
- Une baisse des interventions et prélèvements par rapport à la saison précédente. 5,27% VS 4,82% pour cette saison
- Le taux de réussite des interventions est en légère baisse : 42,1% VS 46,3% la saison précédente
- Le taux de réussite est variable selon les espèces.

Les dégâts de gibier

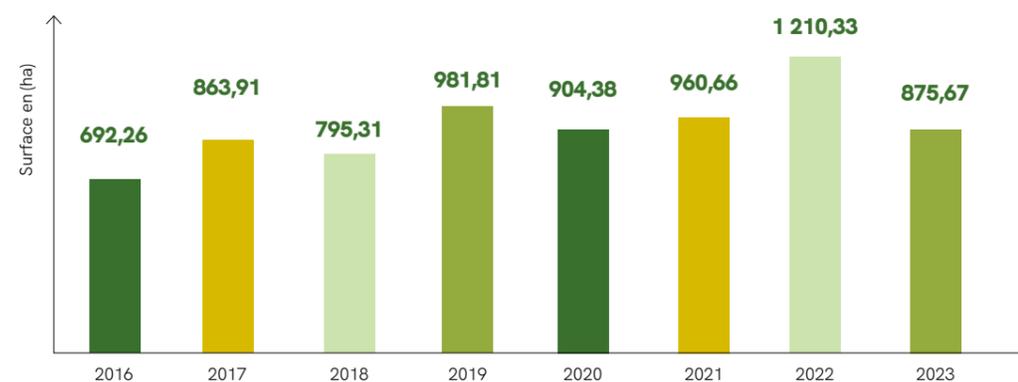
Les surfaces détruites

La campagne 2023/2024 s'est révélée être moins compliquée que la saison précédente en matière de dégâts de gibiers. Avec une baisse de près de 30% des surfaces détruites, cette campagne se rapproche de l'année 2019 où nous avons eu 981,81ha détruits par le grand gibier.

Il était indispensable que nous revenions à quelque chose de plus rationnel, bien que la baisse amorcée doit encore continuer pour atteindre les 780 ha détruits, objectif affiché par l'État pour 2025.

La répartition entre espèces est conforme aux autres années avec 70% de dégâts causés par les sangliers et 30% par les grands cervidés. Il faudra encore poursuivre les efforts de prélèvements surtout dans les périodes sensibles des cultures pour obtenir les résultats escomptés.

Évolution des surfaces détruites (ha) :



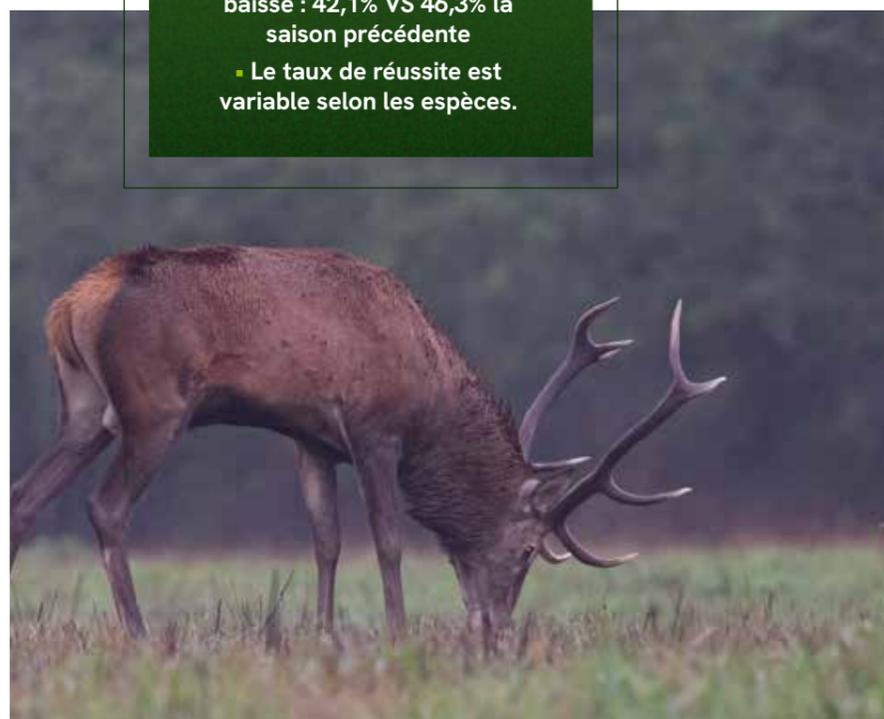
-30%
de surfaces détruites



70%
de dégâts causés par les sangliers

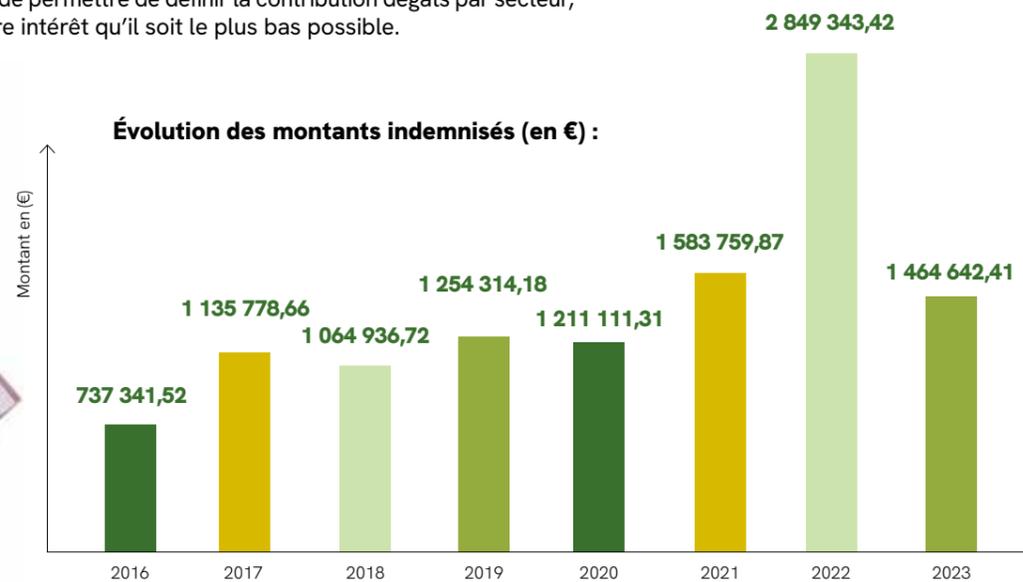


30%
de dégâts causés par les grands cervidés



Les montants indemnisés

Les montants indemnisés ont une importance considérable chaque année, même si nous ne contrôlons pas tout dans la mesure où le prix des denrées fluctue presque du simple au double selon les années. En 2023, le prix des denrées a fortement diminué comparativement à 2022, ce qui a permis en association avec la baisse des surfaces détruites, de redescendre à 1 464 642,41€ d'indemnités versées aux exploitants agricoles. Ce montant a pour vocation qui plus est de permettre de définir la contribution dégâts par secteur, il est donc dans notre intérêt qu'il soit le plus bas possible.

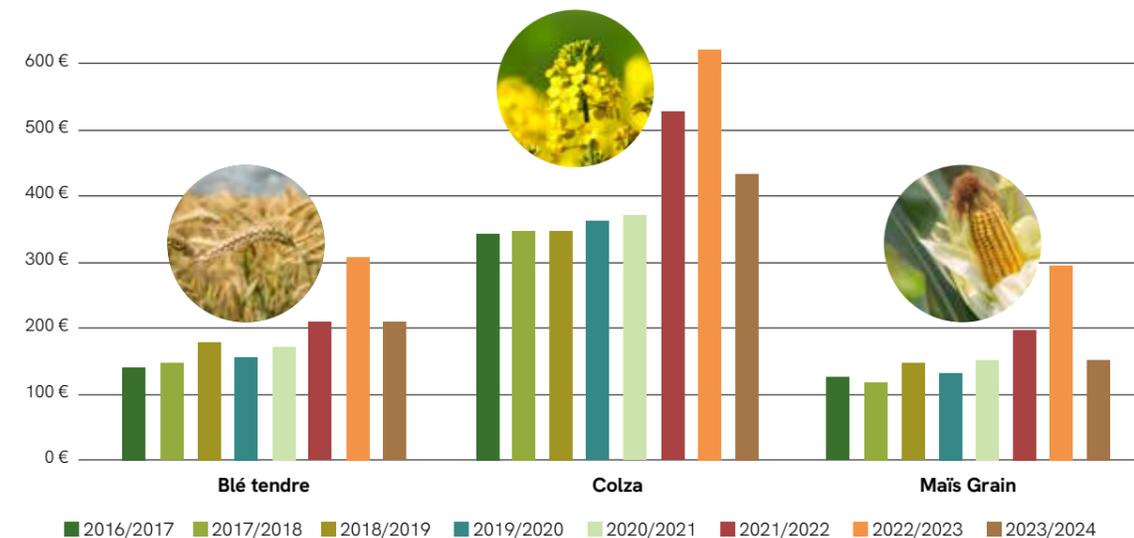


Évolution du prix des denrées

A l'inverse de 2022 où les prix des denrées agricoles s'étaient envolés en raison du contexte géopolitique mondial, l'année 2023 s'est avérée être une année assez similaire à 2021 en termes de coût des céréales. Le coût des denrées est une donnée que nous ne maîtrisons pas, il est donc important en priorité de faire baisser les surfaces de dégâts car en cas d'année catastrophique comme 2022, les finances des chasseurs et de la Fédération se voient doublement affectées.



Évolution du prix des denrées agricoles depuis 2016 :

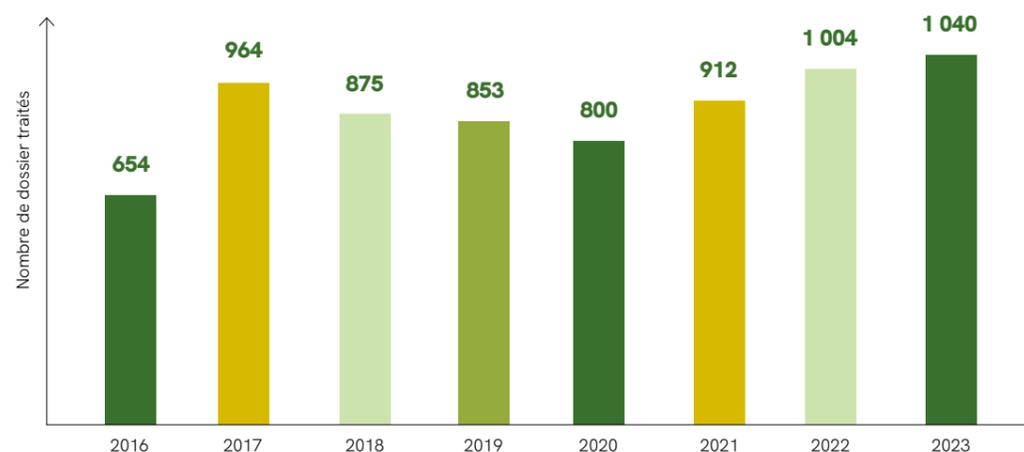


Le nombre de dossiers ouverts

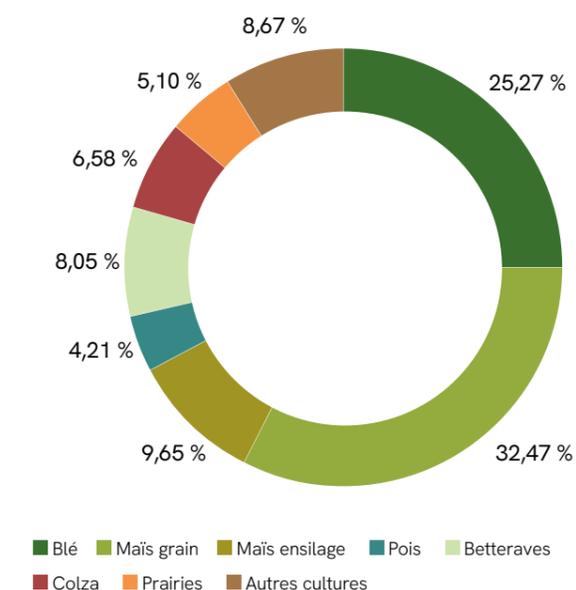
Le nombre de dossiers de dégâts ouverts pour cette campagne est à la hausse pour la quatrième année consécutive. Malgré une baisse des surfaces détruites par rapport à 2022, cela signifie que les dégâts se sont davantage dilués sur l'ensemble du département, ce qui doit donc attirer notre vigilance pour éviter que certains secteurs jusqu'ici épargnés ne deviennent similaires à une grande partie du sud de l'Oise.



Évolution du nombre de dossiers dégâts traités :



Surface détruite par culture 2022/2023 :



Évolution des surfaces détruites par culture

Comme souvent, le maïs est la culture la plus prisée par le grand gibier pour commettre des dégâts, notamment en période de laitance où le grain est doux et sucré. Néanmoins le blé reste la deuxième culture la plus sensible et représente un quart de l'ensemble des dégâts dans notre département, ce qui est dommageable lorsque l'on voit que le danger se situe pendant une courte période de début à mi-juillet et que la chasse à l'affût où à l'approche n'est pas ou peu pratiquée alors qu'il ne suffirait que de quelques prélèvements pour empêcher les sangliers en particulier de réaliser les dégâts. Le phénomène le plus inquiétant est l'augmentation progressive des dégâts sur betteraves, culture jusque-là relativement épargnée par les sangliers sauf les années sèches. Désormais, il semble que le sanglier ait compris qu'il s'agissait d'une alimentation comme les autres sauf que le coût de destruction d'une parcelle de betteraves n'est malheureusement pas le même que sur bien d'autres cultures.

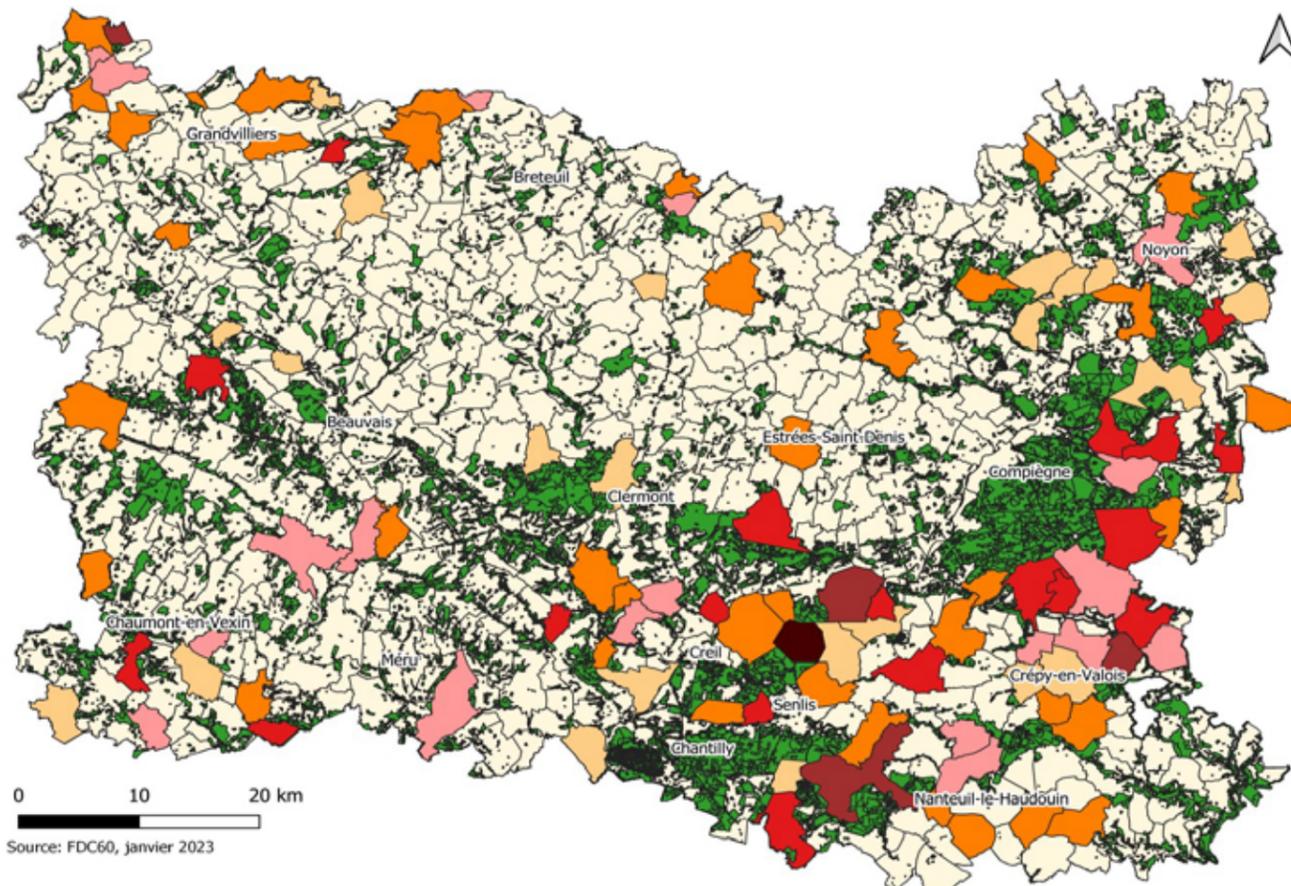
Le service prévention

La corrélation zones de dégâts/pose de clôtures est fortement visible sur cette carte. En effet malgré les plus de 290 km de clôtures posés dans le département cette année, on se rend évidemment compte qu'il ne s'agit pas de la solution pour enrayer complètement les dynamiques de dégâts, la première solution étant d'accentuer les prélèvements dans ces territoires à forts enjeux. Nous réfléchissons donc à une amélioration du système pour les années à venir notamment en impliquant davantage les chasseurs dans la pose de clôtures électriques.



 **290 km**
de clôtures posées
dans le département
(en 2023)

Nombre de km de clôtures FDCO posées par commune au 30/06/2023 :



Migrateurs et zones humides

La bécasse des bois

Prélèvements

Le nombre de bécasses des bois prélevées pour la saison 2023/2024 est de 2 577. Ce chiffre découle du retour des carnets papier et des retours de l'application chasse adapt.

Quelques chiffres :



2 577
bécasses des bois
prélevées



5 937
carnets délivrés



1 808
carnets retournés

769

bécasses prélevées
via la carnet



bon
à savoir !

Pour rappel, le retour de prélèvement est une obligation ! Tout chasseur prélevant une bécasse doit obligatoirement la déclarer. S'il est contrôlé avec un oiseau non déclaré, il s'expose à une verbalisation.



Quelques chiffres :



Résultats de la saison de baguage des bécasses 2023-2024



La saison 2023-2024 a atteint un record dans l'Oise, confirmant l'excellente fréquentation de nos massifs forestiers. Ces résultats, issus d'un suivi rigoureux, renforcent nos connaissances sur l'hivernage et la reproduction de l'espèce dans le département. 261 bécasses ont été capturées sur la saison 2023-2024, un record pour le département de l'Oise depuis que nous procédons à des opérations de baguage pour cet oiseau.

Les résultats ont été obtenus à la suite d'une quarantaine de sorties effectuées par les 5 bagueurs agréés (2 agents de la Fédération et 3 de l'Office Français de la Biodiversité).

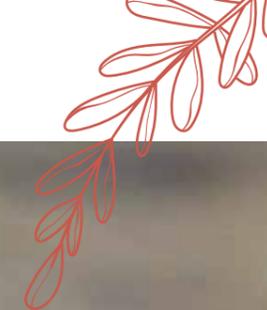
Nous sommes classés huitième département français en termes de nombre d'oiseaux bagués pour la saison. Les conditions météorologiques de l'automne-hiver ont été relativement favorables pour accueillir les oiseaux en hivernage.

Ce sont ainsi 261 bécasses qui ont été capturées et 253 baguées. Huit oiseaux ont fait l'objet d'un contrôle, puisque déjà porteur d'une bague lors de la capture. Les résultats obtenus font ressortir un IAN (Indice d'Abondance Nocturne) de 8,7 oiseaux/heure contre 6,3 en moyenne à l'échelle nationale. Ce chiffre est en légère baisse depuis deux ans. Concernant l'âge-ratio des oiseaux, il est de 50,2 % en faveur des jeunes contre 56,6 % à l'échelle nationale. Les zones de captures situées à proximité des grands massifs forestiers domaniaux jouent en faveur des oiseaux adultes qui sont très fidèles à leur secteur d'hivernage où une faible pression de chasse est exercée.

Résultats des contrôles

Baguages		Contrôles		Port de bague	Distance
Dates	Lieux	Dates	Lieux	(en jours)	(en km)
14/11/2023	Plailly	14/11/2023	Plailly	même soir	0
19/11/2023	Boulogne-la-grasse	19/11/2023	Boulogne-la-grasse	même soir	0
12/12/2023	Vineuil-st-Firmin	12/12/2023	Vineuil-st-Firmin	contrôlé 2 fois	0
21/11/2022	Sains-Morainvillers	21/12/2023	Sains-Morainvillers	+ 395 j	0
03/01/2022	Sains-Morainvillers	21/12/2023	Sains-Morainvillers	+ 717 j	0
08/02/2024	Courteuil	12/03/2024	Vineuil-st-Firmin	+ 33 j	1
22/02/2023	Mortefontaine	05/12/2023	Mortefontaine	+ 287 j	0

Sept bécasses ont été contrôlées cette saison dont un oiseau qui a fait l'objet de trois captures lors de la même soirée sur le même site. La totalité des contrôles a été effectués sur des oiseaux fidèles à leur site d'hivernage dans le département. Aucune bécasse baguée hors département n'a fait l'objet d'un contrôle dans l'Oise cette saison.



Résultats des reprises					
Baguages		Reprises		Port de bague	Distance
Dates	Lieux	Dates	Lieux	(en jours)	(en km)
19/11/2023	Boulogne-la-grasse	14/01/2024	Boulogne-la-grasse	55 j	- 1
19/11/2023	Boulogne-la-grasse	07/01/2024	Boulogne-la-grasse	48 j	- 1
20/11/2023	Boulogne-la-grasse	26/11/2023	Boulogne-la-grasse	6 j	- 1

A la date de rédaction de ces résultats, peu d'informations nous ont été retournées. Trois bécasses ont été déclarées reprises sur la commune de Boulogne-la-grasse. Elles ont toutes été prélevées à la chasse dans les bois privés à proximité immédiate de leur zone de capture et baguage.



Rappel

En cas de prélèvement d'une bécasse baguée, veuillez nous contacter ou nous transmettre une photo de la bague aplatie faisant apparaître le numéro gravé.

Il est également important de nous communiquer la commune de prélèvement (coordonnées GPS si possible) et le poids de l'oiseau.

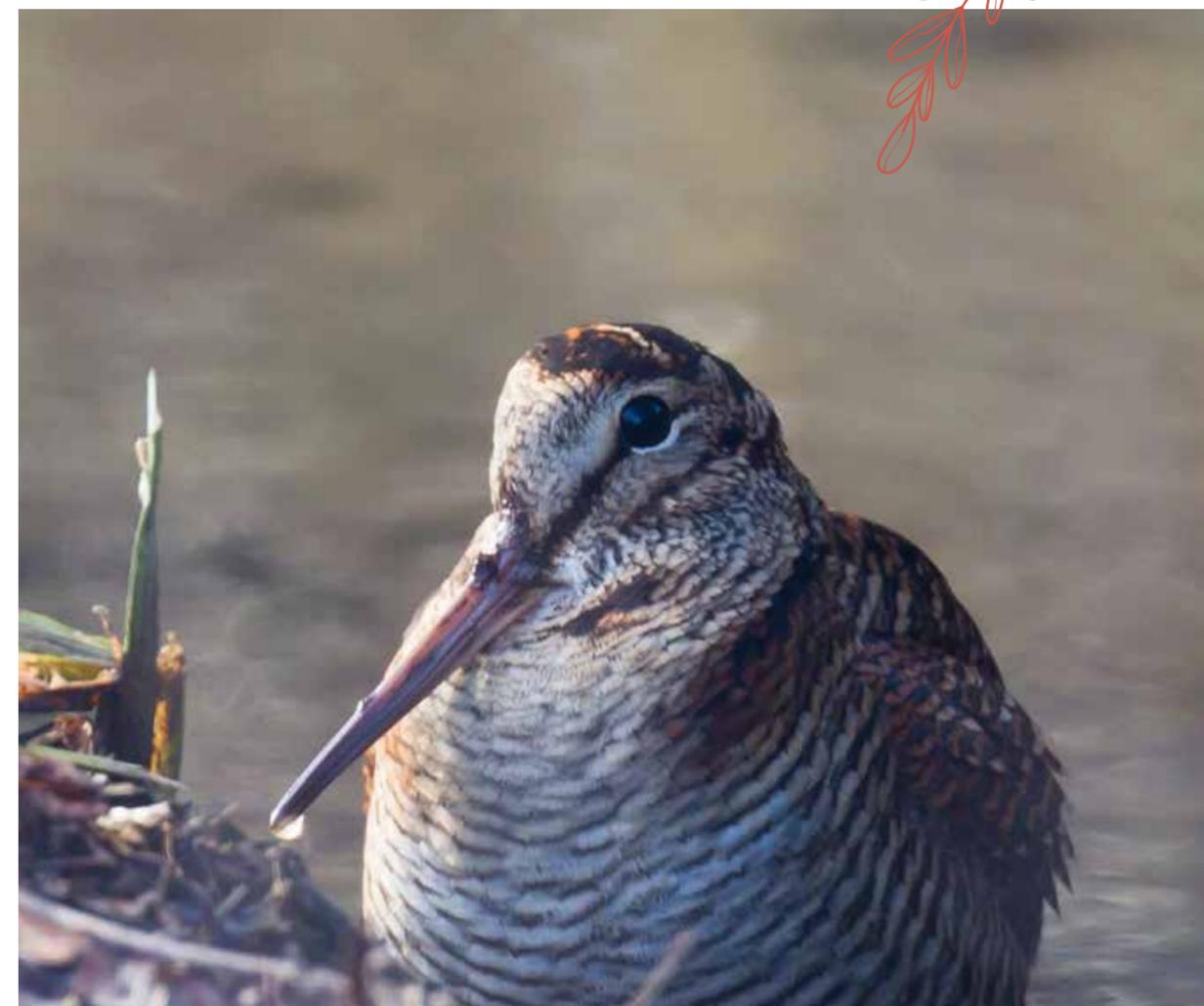
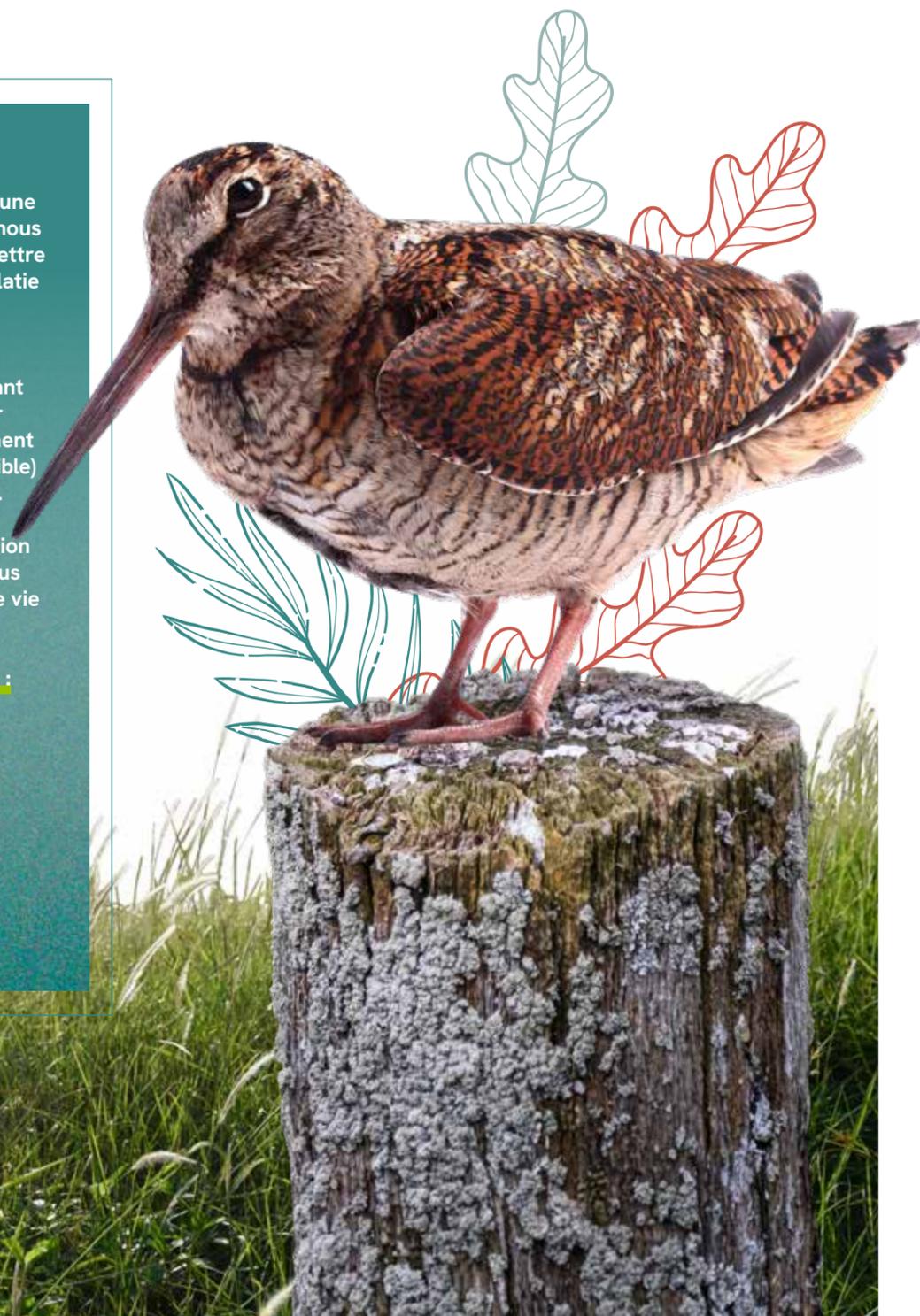
A l'issue d'une transmission d'informations, nous vous transmettons une fiche de vie de l'oiseau.

Personnes à contacter :

Philippe LECOMTE
Tél : 06 09 82 03 35
p.lecomte@fdc60.fr

Dimitri COUPY
Tél : 06 09 82 03 22
d.coupy@fdc60.fr

OFB
Tél : 03 44 90 07 01
sd60@ofb.gouv.fr



Résultats des suivis croûle 2024

12 points d'écoute ont été suivis sur les différents massifs forestiers du département afin de déterminer s'il y avait présence d'activité de reproduction.

Comme chaque année, les points tirés au sort aléatoirement par le réseau bécasse, ont été répartis sur les services de la fédération des chasseurs et de l'Office français de la Biodiversité.

Une zone ouverte constituée d'une clairière, d'une plantation ou d'une régénération au plus près du centre du carré échantillon doit être retenue pour ce suivi à la tombée de la nuit.

Environ deux à trois heures de comptage par point d'écoute ont permis d'obtenir 11 zones fréquentées sur les 12, soit 92% de sites positifs contre environ 30% de moyenne à l'échelon national. Ces résultats confirment la réputation de nos massifs forestiers quant à la bonne fréquentation en période de reproduction.

Voici les résultats obtenus sur les différents massifs forestiers :

- 7 points sur le massif de Compiègne dont 7 positifs (1 à 33 contacts)
- 1 point positif sur le massif d'Ourscamps (29 contacts)
- 1 point positif sur le massif de Laigue (11 contacts)
- 1 point négatif sur le massif de Chantilly
- 1 point positif sur le massif d'Ermenonville (9 contacts)
- 1 point positif sur le Bois du Roi, Ormoy-Villers (8 contacts)

Une nouvelle découverte de nidification a eu lieu cette année sur le massif de Laigue.

Une ponte précoce, puisqu'un nid de 4 œufs a été découvert le 21/03/2024 sur la commune de Tracy-le-Mont. Nous tenons à remercier Thomas, technicien forestier de l'unité technique de Compiègne-Laigue qui nous a transmis l'information.



La bécassine des marais & la bécassine sourde

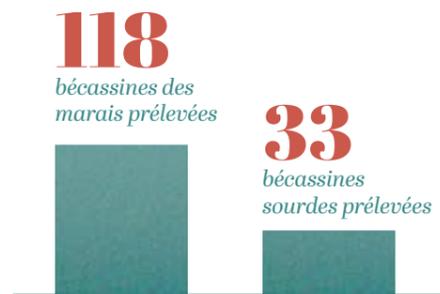
Le nombre de bécassines prélevées pour la saison 2023/2024 est de 211. Dans le détail, il s'est prélevé 178 bécassines des marais contre 33 bécassines sourde.

La tendance de prélèvement pour ces deux espèces depuis 2012 est légèrement en baisse. La chasse de cet oiseau s'effectue de deux façons principalement :

- Chasse en devant soi avec un chien
- Chasse à la hutte.



Les prélèvements de ces espèces sont extrêmement liés au niveau de l'eau pendant la période chasse.



Prélèvements des huttiers isariens

La connaissance des prélèvements par la chasse contribue à améliorer les connaissances sur les tendances démographiques des populations. En fournissant ces données de qualité, les chasseurs de gibier d'eau contribuent significativement à la bonne gestion des espèces chassables. Ils permettent indirectement d'améliorer les connaissances scientifiques sur de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, et de ce fait, crédibiliser leur mode de chasse vis-à-vis des détracteurs de la chasse de nuit.

Une pression de chasse modérée

La saison dernière, sur les 144 installations de chasse de nuit que compte le département, 66 ont été hutteées. Le prélèvement moyen est de 1,9 pièces prélevées par nuit hutteée et de 69 pièces prélevées par hutte chassée. Il convient cependant de souligner que toutes les installations ne réalisent pas le même prélèvement

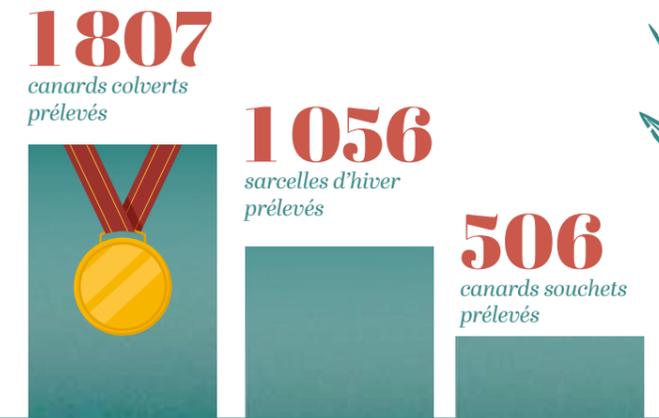
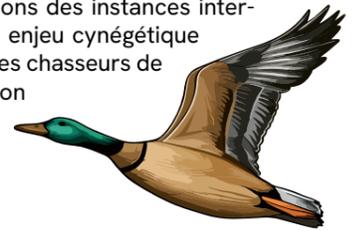
Les espèces en tête de liste

Pour la saison 2023/2024, le Canard colvert, la Sarcelle d'hiver et le canard souchet sont les plus prélevés.



Si le nombre d'oiseaux prélevés est en fonction de la fréquentation des huttes, il l'est aussi à la présence des oiseaux. Les prélèvements les plus importants, notamment sur le canard colvert, sont réalisés la 3ème décennie d'août, période d'ouverture de la chasse au gibier d'eau. On peut noter une « pic » de prélèvement fin décembre liée à un passage migratoire.

En conclusion, lorsque l'on sait que les prélèvements sont au centre des discussions des instances internationales et présentent un enjeu cynégétique important, la participation des chasseurs de gibier d'eau dans la restitution des données, via le carnet de hutte, est capitale.



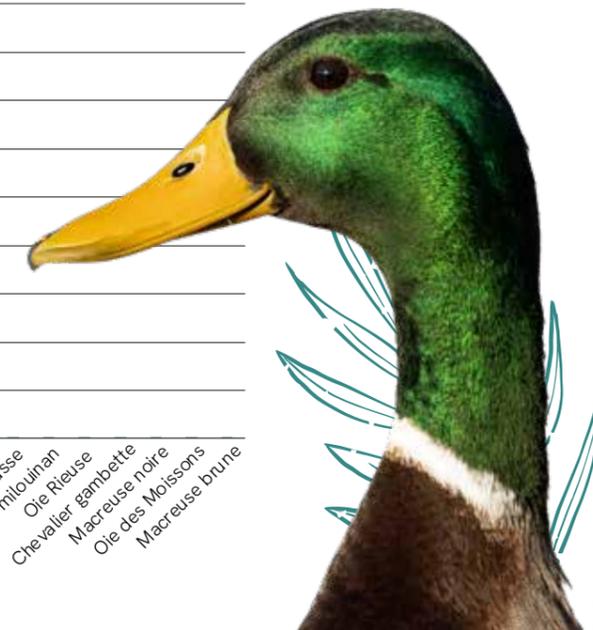
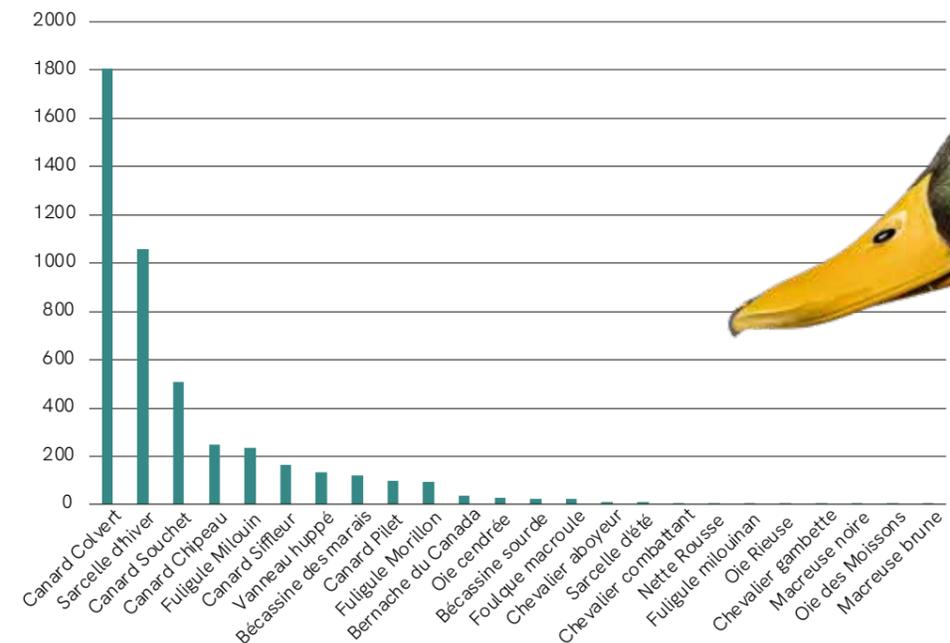
Le pigeon ramier

Le pigeon ramier est l'espèce qui est le plus prélevé dans le département. En 2023/2024 se sont 21 387 pigeons ramiers qui ont été prélevés en période de chasse.

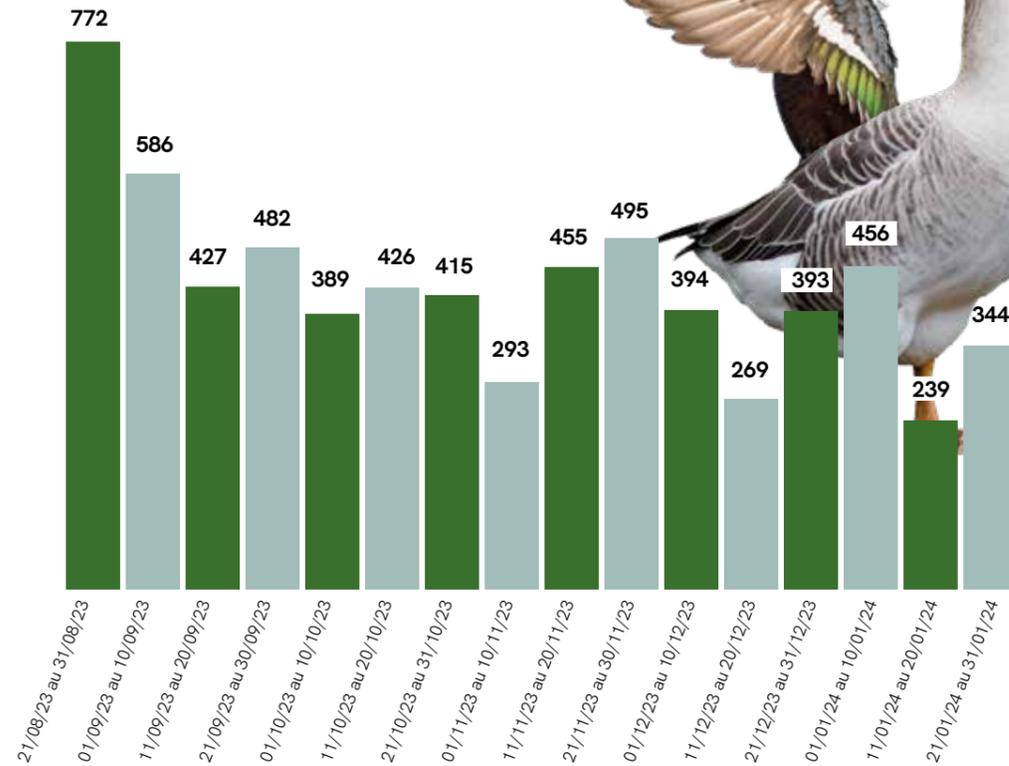
Attention ces chiffres ne prennent pas en compte les prélèvements réalisés en période de régulation. Cette espèce a su s'adapter à la modernisation en utilisant les zones urbaines comme dortoir et se déplace en journée dans les zones cultivées



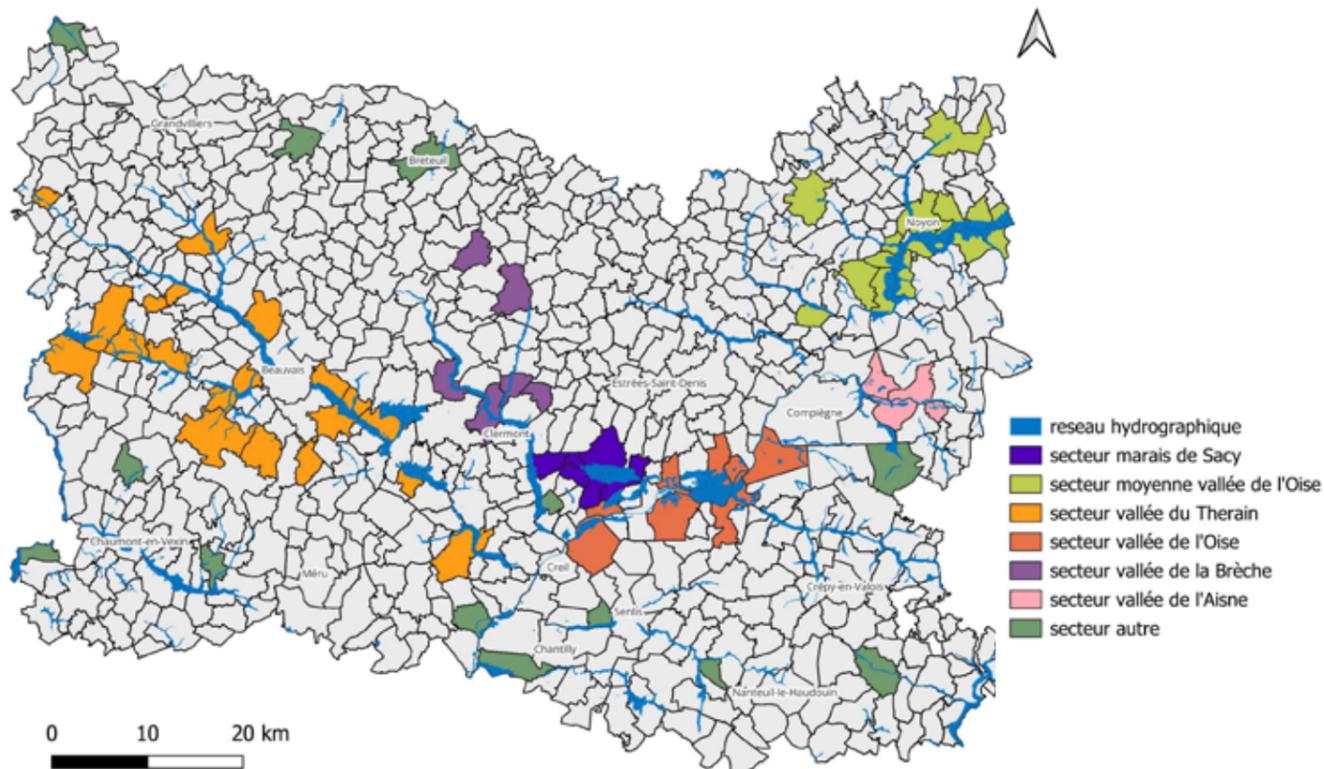
Répartition des prélèvements pour la saison 2023/2024 par retour des carnets de hutte :



Évolution des prélèvements d'anatidés par décade dans l'Oise pour la saison 2023/2024 :

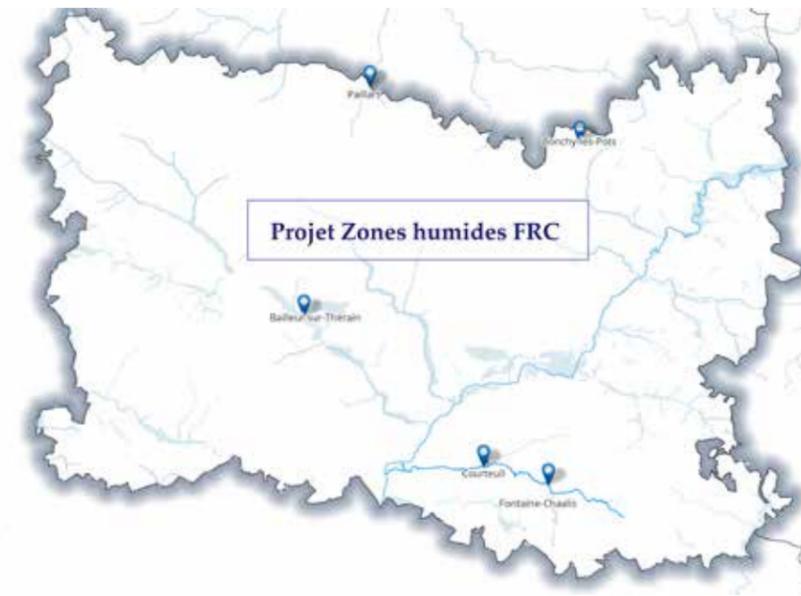


Secteurs géographiques d'implantation des huttes :



0 10 20 km

Source : FDC60, janvier 2025



Partenaires :



Les Zones Humides

Le programme Zones Humides, mis en place par la Fédération Régionale des Chasseurs, a une fois de plus soutenu les propriétaires privés et les sites communaux cette année. Pour rappel, ce projet a pour objectif d'aider et de sensibiliser les propriétaires et gestionnaires aux bonnes techniques de gestion pour préserver et restaurer les zones humides.



Le réseau de mares créer à Paillart

La création d'une petite mare a été effectuée à Paillart, au nord du département, chez un particulier souhaitant favoriser la biodiversité sur son site.

Ces travaux ont pour but de créer un réseau de mares et de favoriser la venue d'amphibiens comme les grenouilles et les tritons.

Cette année, deux plans de gestion ont été réalisés sur les communes de Conchy-les-Pots et de Courteuil. Des travaux de restauration comprenant un étrépage et une réouverture du milieu sont envisagés pour l'année prochaine sur la commune de Conchy-les-Pots.

L'évaluation des bénéfices pour le marais de Bailleul-sur-Thérain se poursuit, avec une reprise remarquable de la biodiversité.

Libellule A.affine



Travaux de création du réseau de mares à Paillart.



En 2025, une prairie humide située sur Fontaine-Chaalis sera intégrée pour une notice de gestion. Ce projet est aidé financièrement par le Conseil Régional des Hauts-de-France et par l'écocontribution. Si vous souhaitez préserver et/ou restaurer une zone humide, n'hésitez pas à nous contacter.

Projet OIZH'EAU

Suivis et inventaires

Le suivi et les inventaires sur la faune et la flore se poursuivent sur les trois secteurs (Moyenne Vallée de l'Oise, Pays de Bray et Vallée de la Thève et de la Nonette) du projet. Deux nouveaux sites ont été intégrés en 2024 : Une mare de hutte en Moyenne Vallée de l'Oise et une mare chassée en milieu forestier dans le Pays de Bray.

Restauration de mares à usage cynégétique

Une mare de hutte de Moyenne Vallée de l'Oise a fait l'objet de travaux en septembre 2023. Ces travaux ont consisté à curer une partie de la mare et de reprofiler les berges en pentes douces.

Des travaux de restauration de berges, qui s'érodaient et s'effondraient, ont également eu lieu sur un étang du Pays de Bray. Les berges ont ainsi été consolidées à l'aide de pieux et panneaux en bois et reprofilées en pentes douces avec la vase issue de l'étang.

L'objectif de ces travaux est d'améliorer l'accueil du site pour la biodiversité, et donc l'activité cynégétique. Il est encore trop tôt pour noter des effets positifs significatifs, mais les travaux n'ont pas eu d'impact négatif sur les sites.

Quelques chiffres :

Sur l'année 2023 ont été recensés :

34
plantes
patrimoniales dont
7 protégées

40
espèces
d'odonates

131
espèces d'oiseaux

9
espèces
d'amphibiens

Tarier des près



Graines de Berle à larges feuilles
ou Grand Berle

Agrion de Mercure

Triton alpestre

Actions de conservation

Dans le cadre des travaux de restauration de l'étang Pays de Bray, la Fédération a réalisé, avec l'aide de la Fédération de pêche, une pêche de sauvegarde qui a permis de sauver une grande quantité de poissons. De plus, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul, elle a également continué à mener des opérations de récolte de graines d'Euphorbe des marais et, dans le cadre des travaux de restauration de la mare de la Moyenne vallée de l'Oise, de Grande berle, plantes qui sont toutes deux protégées dans les Hauts-de-France. Des déplacements de pieds et de la mise en défens ont également été réalisés sur la Grande berle pour réduire l'impact des travaux sur l'espèce protégée.

Et pour la suite ?

D'ici la fin de l'année 2024, des travaux de restauration d'une source enfouie située dans le Pays de Bray et de réouverture d'une saulaie sur une mare en MVO seront entrepris. Les inventaires vont également se poursuivre dans les secteurs du projet avec l'intégration de nouvelles zones humides chassées, dont l'une est déjà connue et se situe dans le Pays de Bray, en ayant toujours le même objectif : Celui de valoriser les zones humides chassées.

Gesse des marais

Avant travaux !

Après travaux !



Suivi du radar pour l'avifaune

La Fédération des chasseurs de l'Oise, avec la Fédération régionale des chasseurs des Hauts-de-France et l'ISNEA (Institut Scientifique Nord Est Atlantique) a installé un radar ornithologique, à Sacy-le-grand dans le cadre du projet de parc éolien « Haut du Moulin » afin d'étudier, notamment, les couloirs de migration et l'impact que pourrait avoir l'implantation d'un parc.



1 016 487
oiseaux dénombrés par le radar
du 1^{er} Août au 31 octobre



L'activité avifaunistique sur le site de Sacy est très forte

L'altitude :

56% des passereaux, 59% des Grands oiseaux et 84% des hirondelles et martinets se sont déplacés sur l'altitude critique. Des familles présentent dans ces catégories ont la particularité d'avoir un faible comportement d'évitement et donc d'être sensibles à l'éolien, des collisions sont à prévoir. Suivis avifaunistiques- Migration prénuptiale

Suivis avifaunistiques- Migration prénuptiale

Le flux :

Du 1^{er} Février au 15 Avril, le radar a dénombré 460 207 oiseaux par km de front. La quantité d'oiseaux ayant transité sur le site de Sacy est très importante. En effet, d'autres radar installés sur des voies de migration d'importance (Vallée de la Somme et frange littoral) ont enregistré des flux nettement moindres.

	Nombre total de vols	Nombre total d'oiseaux
Sacy	66 935	460 207
Vron	49 132	350 540
Saint Quentin en Tourmont	29 316	371 867
Cléry sur Somme	15 870	155 368

L'altitude :

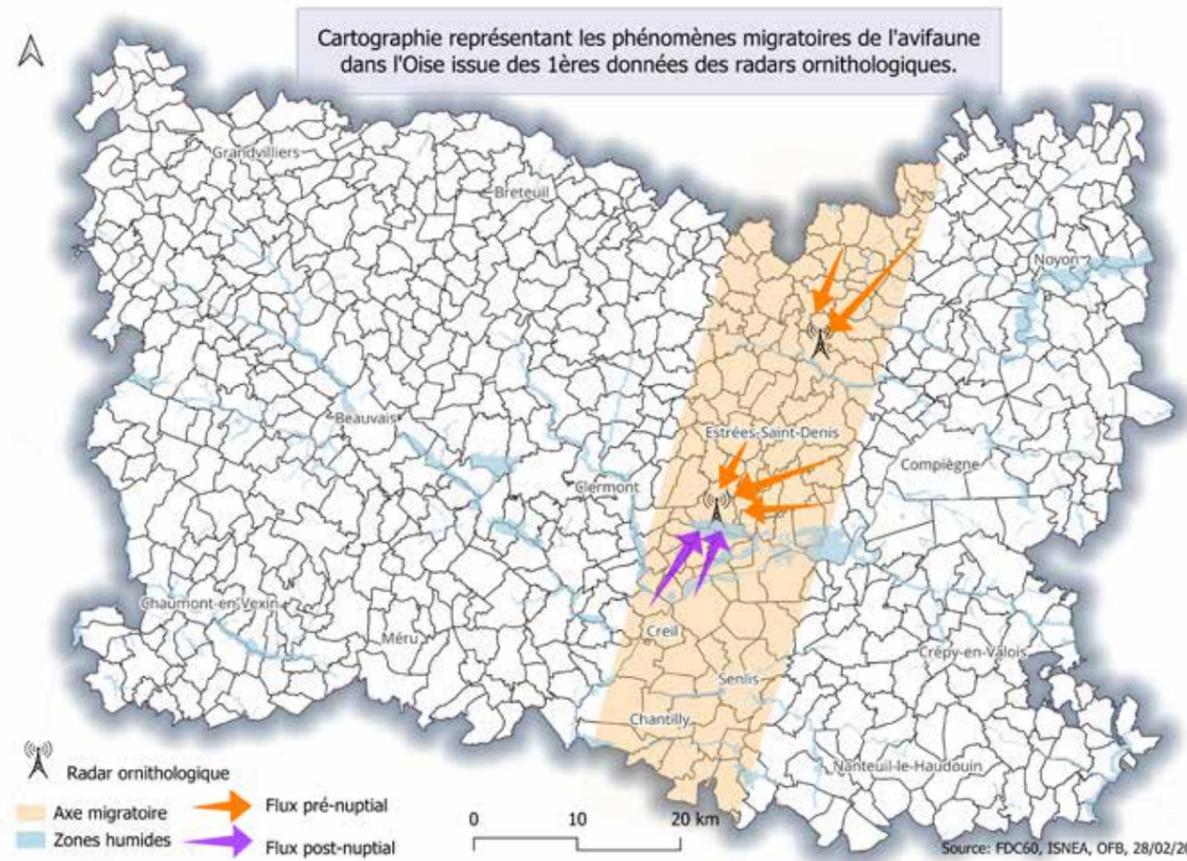
Au regard de l'analyse menée sur chaque catégorie d'espèces, il apparait qu'un nombre non négligeable d'oiseaux s'est déplacé sur la classe d'altitude critique [30-250]mètres. En effet, sur la totalité du suivi, 45% des oiseaux ayant transité sur le site se sont déplacés dans la zone balayée par le rotor des éoliennes en projet sur le site.

Suivis avifaunistiques- Migration postnuptiale

Le flux :

Du 1^{er} Août au 31 Octobre, le radar a dénombré 1 016 487 oiseaux par km de front. La quantité d'oiseaux ayant transité sur le site de Sacy est très importante. En effet, d'autres radar installés sur des voies de migration d'importance (Vallée de la Somme et frange littoral) ont enregistré des flux nettement moindres.

	Nombre total de vols	Nombre total d'oiseaux
Sacy	142 779	1 016 487
Vron	78 475	586 753
Saint Quentin en Tourmont	70 852	932 286
Frencq	71 998	571 146
Cléry sur Somme	84 470	671 798





Prédateurs, déprédateurs et espèces problématiques

Bilan ESOD

Dans L'Oise, pour la saison 2023/2024, 13 espèces étaient classées ESOD (Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts). La liste par groupe est la suivante :

- Groupe 1 -

Espèces non indigènes classées susceptibles d'occasionner des dégâts sur l'ensemble du territoire : chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur, ragondin, rat musqué et bernache du Canada.



- Groupe 2 -

Espèces indigènes classées susceptibles d'occasionner des dégâts. Ces listes d'espèces sont établies tous les 3 ans pour chaque département par le ministre chargé de la chasse. Les espèces de catégorie 2 susceptibles de figurer sur une liste départementale sont les suivantes : le renard roux, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde et l'étourneau sansonnet.



- Groupe 3 -

Espèces indigènes susceptibles d'occasionner des dégâts, fixées par arrêté préfectoral pour une durée d'un an. Cette liste est variable selon les départements : le sanglier et le pigeon ramier.



Le dénombrement de ces espèces se réalise selon différents indices. Le plus important est le nombre de prélèvements par espèce et leur répartition spatiale. Nous utilisons également les collisions et les observations de terrain.

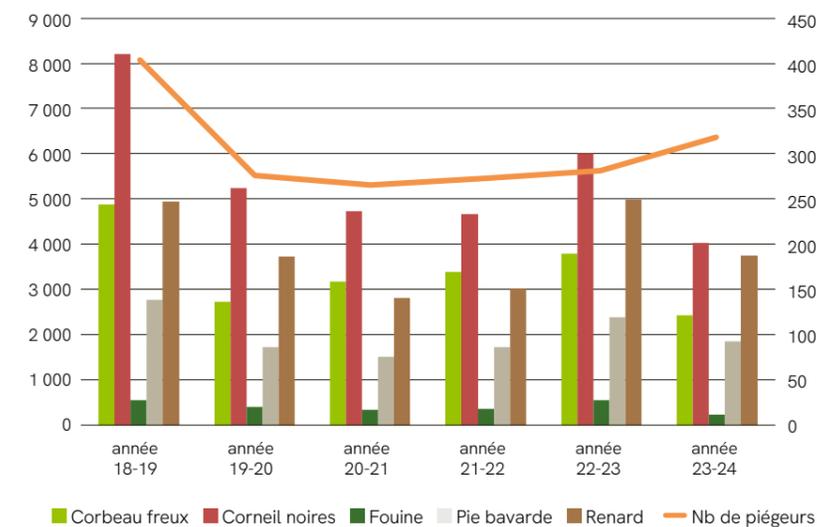
Cette saison le nombre d'individus prélevés semble en baisse par rapport aux dernières saisons. Le nombre de piègeurs actifs est quant à lui en augmentation. Toutefois, nous devons prendre les résultats de cette saison avec prudence puisqu'il est possible que tous les résultats ne nous soient pas encore tous retournés.

Lorsque l'on regarde dans le détail, la répartition des prélèvements par espèce, l'espèce la plus régulée est la corneille noire suivie de près par le renard. Les prélèvements de fouine sont en forte baisse, mais l'espèce n'est plus piégeable depuis cette saison. Étant une espèce essentiellement nocturne les prélèvements par tir sont quasi impossibles.

Il convient d'évoquer dans ce chapitre les dégâts occasionnés par ces espèces. Pour ces cinq espèces, le montant total des dégâts déclarés est de 94 314 €. Il est donc important de continuer une régulation de ces espèces pour limiter l'impact financier de celles-ci.



Évolution du nombre de prélèvements par saison :



Dégâts par espèces :





Le ragondin

Espèces exotiques envahissantes

Plusieurs espèces faunistiques présentes sur le département sont classées Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) mais la plupart d'entre elles ne peuvent pas être régulées.

Ci-après, quelques espèces retrouvées habituellement dans les tableaux de chasse et de piégeage :

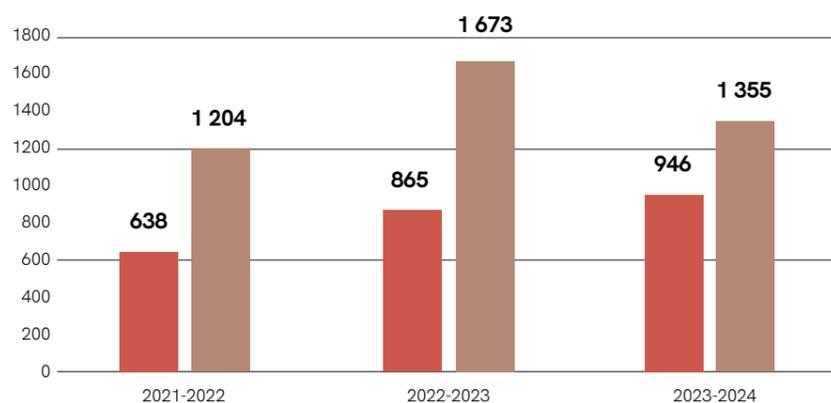
Le ragondin, également appelé « myocastor » (Myocastor coypus)

L'Amérique du Sud dans l'Oise

Originaire d'Amérique du Sud et introduit en France pour sa fourrure, le Ragondin est aujourd'hui considérée comme une espèce invasive. N'ayant pas de prédateurs naturels en France, l'espèce se doit d'être régulée par l'humain. Ainsi, pour la saison 2023/2024, **2 301** Ragondins ont été prélevés.

Répartition des prélèvements de ragondins :

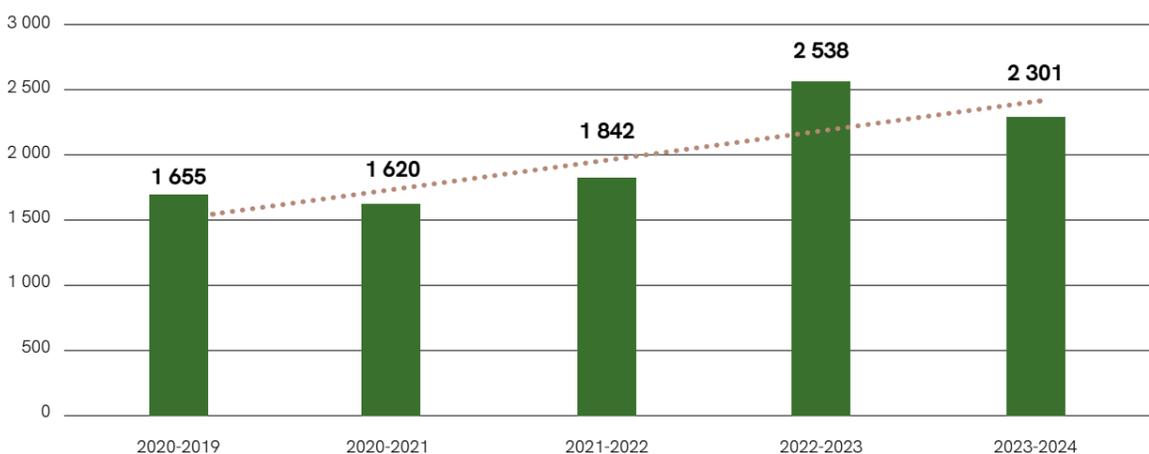
■ Prélèvements à tir ■ Piégeage



2 301
ragondins ont été
prélevés



Évolution des prélèvements de ragondins :



Le rat musqué (Ondatra zibethicus),

L'Amérique du Nord dans l'Oise

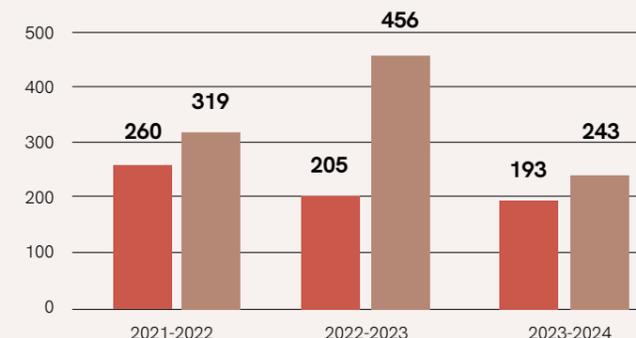
Attisant les curiosités et adoré pour sa fourrure, le rat musqué est introduit en France au début du 20ème siècle. Causant de nombreux dégâts aux digues, berges ou encore aux aménagements hydrauliques, mais étant également vecteur de maladies, l'espèce doit être régulée par l'être humain. Ainsi, des périodes et modalités de la régulation du rat musqué sont régulièrement fixées. Sur la saison 2023/2024 c'est donc **436** rats musqués qui ont été prélevés.



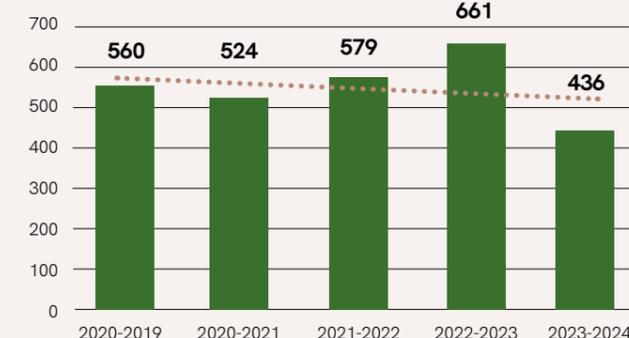
436
rats musqués ont
été prélevés

Répartition des prélèvements de rats musqués :

■ Prélèvements à tir ■ Piégeage



Évolution des prélèvements de rats musqués :



Le raton laveur (Procyon lotor)

L'Amérique dans l'Oise

Très adaptable, le raton laveur prolifère rapidement et peut avoir un impact négatif sur la biodiversité Il est donc important de réguler l'espèce qui est aussi vectrice de maladies. Sur la saison 2023/2024, **417** Ratons laveurs ont été prélevés.

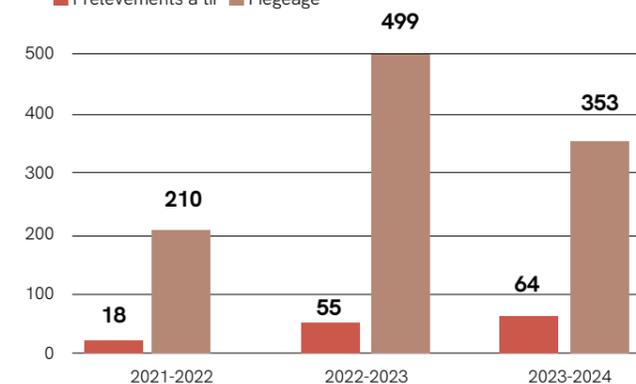
417
ratons laveurs
ont été prélevés

Le raton laveur

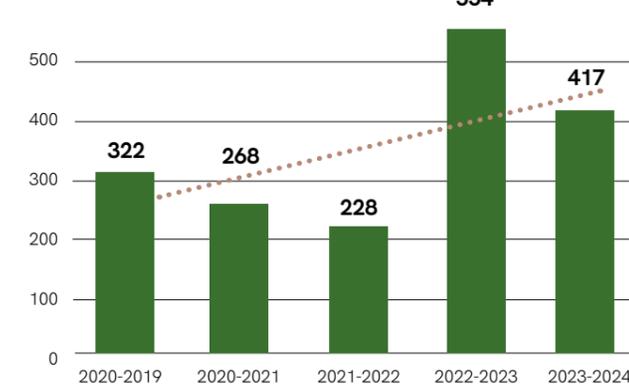


Répartition des prélèvements de retons laveurs :

■ Prélèvements à tir ■ Piégeage



Évolution des prélèvements de rats musqués :



Aucune donnée de prélèvements n'a été remontée pour l'Erismature Rousse, la Bernache du Canada et l'Ouette d'Égypte, toutes trois classées Espèces Exotiques Envahissantes



Sanitaire, maladies de la faune sauvage

Sagir, surveiller les maladies de la faune sauvage pour agir

Ses objectifs sont essentiellement au nombre de quatre :

- Détecter précocement l'apparition de maladies nouvelles pour la faune sauvage.
- Détecter les agents pathogènes transmissibles à l'homme et/ou partagés par la faune sauvage et les animaux domestiques.
- Surveiller les effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques sur les oiseaux et mammifères sauvages.
- Caractériser dans le temps et dans l'espace les maladies des oiseaux et des mammifères sauvages ayant un enjeu pour la santé des populations. L'acquisition de ces données est fondamentale pour les gestionnaires cynégétiques ainsi que pour les évaluateurs et les gestionnaires du risque.

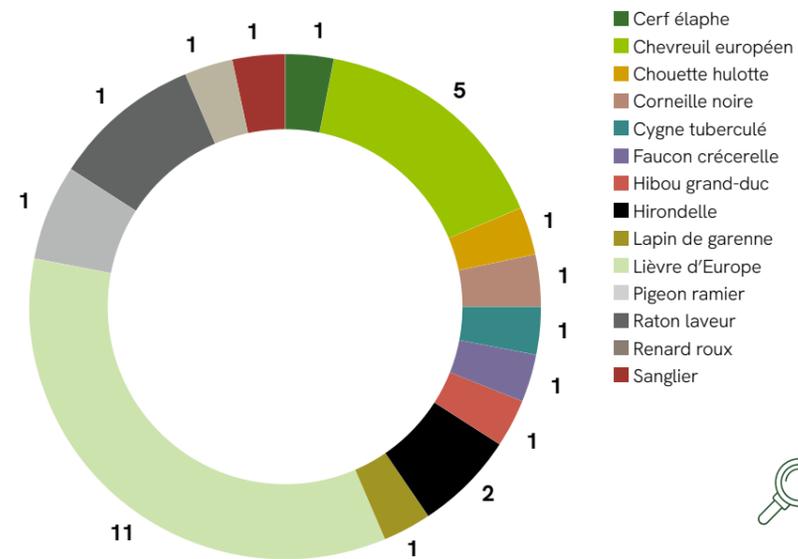
L'acquisition de ces données est fondamentale pour les gestionnaires cynégétiques ainsi que pour les évaluateurs et les gestionnaires du risque. Pour

assurer cette surveillance épidémiologique, le réseau SAGIR s'appuie sur la détection de la mortalité des oiseaux et des mammifères sauvages et la détermination de son étiologie. La vigilance opportuniste opérée par le réseau SAGIR est de type événementiel, généraliste et continu.



L'échantillon SAGIR dans l'Oise

Du 1^{er} Juillet 2023 au 30 Juin 2024



**bon
à savoir !**

Il est important de signaler auprès de la Fédération des chasseurs de l'Oise, des cas de mortalités ou de comportements anormaux d'oiseaux et/ou de mammifères sauvages.

L'espèce la plus analysée : le lièvre

Les résultats des analyses des lièvres sont formels : le virus hémorragique EBHS circule. Celui-ci touche de façon récurrente les populations de lièvre, mais la saison 2023/2024, il a été particulièrement virulent. Tout le nord de la France est touché par cette forte épidémie.

25
cas ont été analysés
pour un montant
de **3 060 €**

Bilan financier

Pour la saison 2023/2024, 20 cas ont été analysés, pour un montant partiel de 3 060 €, tous laboratoires confondus. Ce montant est en hausse par rapport à l'année précédente, où les analyses s'élevaient à 2 632 € pour la saison 2022/2023, et à 2 335 € pour la saison 2021/2022. La Fédération prend en charge uniquement l'analyse des espèces chassables.

Partenaires :





Habitats, usagers et anthropisation



Dates clés du suivi du biopont de l'A1 :

Dates	Actions
05/01/24	Début du suivi par la Fédération des chasseurs de l'Oise
13/01/24	Premiers animaux vus sur le tablier : 2 chevreuils
21/02/24	Dernière grosse fréquentation par les équipes techniques de la SANEF
12/04/24	Fermeture des barrières avec des cadenas par l'ONF
22/04/24	Premier Cerf élaphe sur le tablier
21/05/24	Première fréquentation régulière et quasi journalière du tablier par les Cerfs élaphe



Les biocorridors

Connaître les lieux de passage de la grande faune est une des choses essentielles pour les Fédérations de Chasse. Elles ont ainsi un regard macroscopique à l'échelle du territoire et, en même temps, une connaissance très précise des milieux grâce aux informations de terrain relevées à la fois par les chasseurs et par les techniciens de secteur.

Ces lieux de passage évoluent sans cesse en fonction de différentes pressions, pour la plupart d'origine anthropique, telle que la création de routes, l'agrandissement des zones urbaines, l'aménagement des parcelles agricoles, etc. Lorsque les animaux ne peuvent plus emprunter une voie de passage, ils s'adaptent et tentent de passer autre part. C'est un instinct de survie primordiale pour la pérennité des espèces. En effet, lorsqu'une population d'animaux est isolée, deux phénomènes se produisent :

- **La surconsommation de ressources alimentaires** : les animaux vont se reproduire et consommer toutes les ressources alimentaires disponibles dans le milieu.

- **La consanguinité** : en l'absence de brassage génétique des populations, les individus vont se reproduire entre eux, ce qui va développer la consanguinité. In fine, cela fragilisera leur patrimoine génétique et des tares peuvent apparaître. Les animaux sont également plus sensibles aux épidémies. Afin d'éviter cela, la Fédération des Chasseurs de l'Oise travaille en relation avec de nombreux partenaires pour suivre et pérenniser les biocorridors.

C'est dans ce cadre que plusieurs projets sont particulièrement suivis notamment :

- La construction du biopont de l'autoroute A1
- Le Canal Seine Nord d'Europe et Mageo

Sensibilisation du grand public à la maladie de Lyme

La Fédération a organisé le vendredi 7 juin 2024, une conférence gratuite sur la maladie de Lyme à la Maison de la Chasse et de la Nature, en présence de 4 intervenants extérieurs. Plus de 80 personnes ont participé à cet événement.



80

personnes ont été présentes à la conférence



Nichoirs

La Fédération a mis à disposition des nichoirs pour les mésanges afin de lutter contre les chenilles processionnaires.

En 2023 :

2 700

nichoirs en plastique recyclé et recyclable ont été distribués, plusieurs retours de nichoirs occupés



En 2024 :

2 000

nichoirs en bois ont été distribués



Partenaires :



Projet Oedicnème Criard (Financé par Storengy par le biais de Symbiose)

L'objectif de ce projet est de recenser, suivre les espèces et la nidification sur un large périmètre incluant les plateformes de gaz Storengy. Plusieurs couples ont été vus dans le cadre de l'étude et nous avons pu observer des nidifications dans plusieurs endroits.

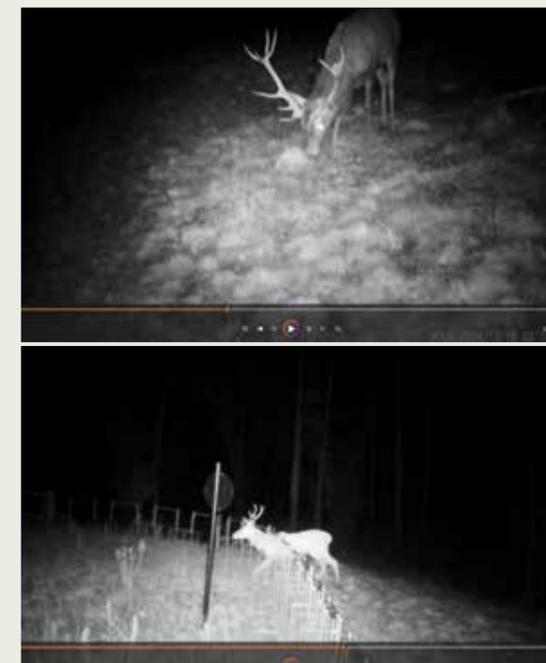
Partenaires :



Projet SANEF

L'objectif de ce projet de suivre la fonctionnalité du passage à faune à partir du 1^{er} janvier 2024. Nous avons pu observer des cerfs élaphe sur le tablier dès le 22 avril 2024. La Fédération à continuer d'observer pour voir le comportement des animaux face à la barrière.

Partenaire :



Étude sur le Tamia de Sibérie à Saint-Maximin

La Fédération mène une étude sur le rôle du Tamia de Sibérie en tant que vecteur de la maladie de Lyme en comparaison avec les autres petits mammifères locaux (mulots et campagnols).

Partenaire :



Les haies

La Fédération a mis en place deux opérations pour replanter des haies :

Opération :

« Kits haies » 2023 pour tous !

- 18 personnes
- 2 625 plants d'arbres reçus début décembre 2023
- 2/3 des participants ont été subventionné

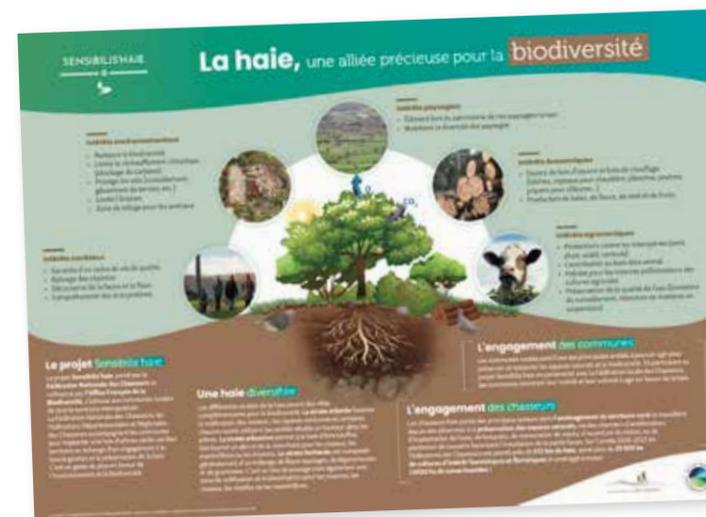
7 975
arbustes et arbres
plantés !



Opération :

« Sensibilis'haie » 2023 pour les communes

- 53 communes participantes
- Plus de 930 enfants ont participé
- 5 350 plants
- 100 % subventionné



Partenaires :





Les animaux, victimes collatérales de l'urbanisation

La création de nouvelles routes, l'augmentation du flux routier et, de manière générale, le trafic quotidien sont autant d'obstacles auxquels sont confrontés les animaux.

Les salariés de la Fédération, aidés par les gendarmes et la DIR Nord, recensent depuis 2008 les collisions qu'ils observent en parcourant le département.

Ces observations sont précieuses car elles permettent entre autres, d'identifier les corridors écologiques principaux, l'état des populations par espèce, la présence d'animaux dans un secteur donné, les tronçons les plus accidentogènes, etc

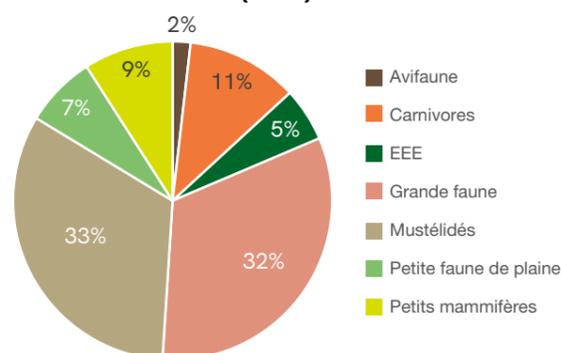
Cela permet également d'identifier les zones prioritaires à aménager pour faciliter la traversée des animaux.

En 2024, ce sont plus de 440 collisions qui ont été recensées appartenant à 22 espèces différentes. Attention, ce nombre de collisions doit être pris comme un minima : en effet, il dépend très fortement de la pression d'observation. De plus, il n'est pas forcément aisé de reconnaître à quelle espèce appartient l'animal observé surtout lorsque l'on roule à une vitesse importante. Ainsi, ce sont souvent les espèces facilement identifiables (grande faune, blaireau et renard) qui sont recensées. Voir le graphique

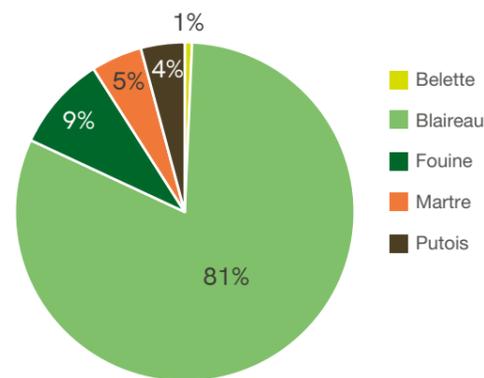
(Collisions recensées (2024) qui permet de visualiser les différents groupes d'espèces qui ont été recensés sur l'année.

Le graphique (Représentativité des espèces de mustélidés (2024)) page suivante, permet quant à lui, de visualiser les espèces de mustélidés qui ont été observées ainsi que leur représentativité.

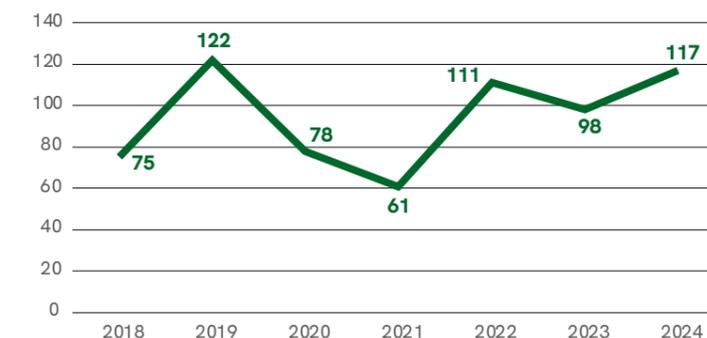
Collisions recensées (2024) :



Représentativité des espèces de mustélidés (2024) :



Blaireaux observés victimes de collision :



Le blaireau, victime des collisions

Le blaireau est une espèce particulièrement sujette aux collisions, ce qui est notamment lié à son mode de vie. En effet, les terriers sont creusés préférentiellement dans les talus, et nombre de talus sont situés aux bords des routes ou dans les champs, à proximité des axes routiers. Les va-et-vient des adultes à la blaireautière impliquent très souvent le franchissement de voies de circulation, de même que l'émancipation des jeunes en quête d'un nouveau territoire, ce qui maximise le risque de collisions.

À cela s'ajoutent les mœurs essentiellement nocturnes du blaireau, période durant laquelle la visibilité est réduite pour les automobilistes, augmentant considérablement les risques d'accidents. Par ailleurs, la dynamique actuelle de la population est à la hausse, ce qui accroît mécaniquement la probabilité d'interactions avec les infrastructures humaines, et notamment les routes.

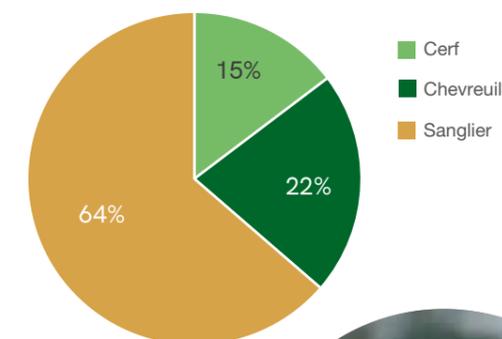
Le graphique (Blaireaux observés victimes de collision) permet de se rendre compte de l'évolution du nombre d'individus retrouvés suite à un accident, illustrant clairement cette problématique croissante.

forestiers. Les chevreuils, comme les sangliers, sont observables sur tout le département mais en densité plus faible.

Ainsi, le risque de collisions entre un véhicule et un sanglier est nettement plus important qu'avec les autres espèces d'autant que cette espèce affectionne particulièrement les remises proches des habitations et des axes routiers, là où il est difficile de chasser. Ces raisons expliquent la proportion plus importante de sangliers observés comme le montre le graphique (Espèces de grande faune observées et victimes d'une collision).

Ci-dessous le graphique (Grande faune victime de collisions observée) qui montre l'évolution du nombre d'animaux observés appartenant aux espèces de grande faune ces dernières années dans le département.

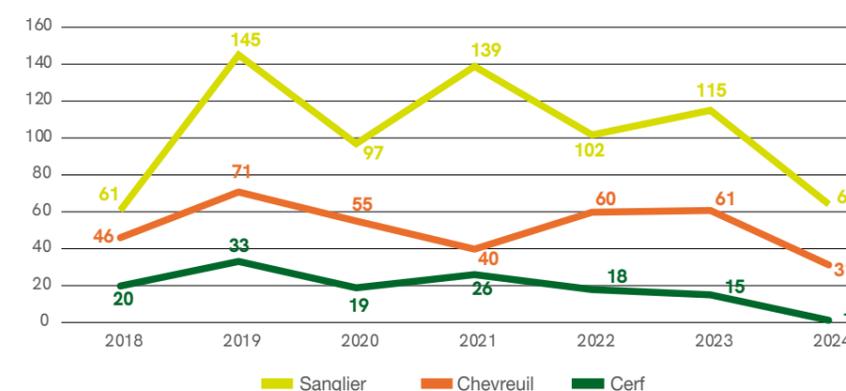
Espèces de grande faune observées et victimes d'une collision :



Focus sur la grande faune

La répartition des trois espèces de grands mammifères est hétérogène sur le département : autant il est possible d'observer des sangliers sur tout le territoire (avec des densités variables), autant les cerfs ne sont présents qu'au niveau des massifs

Grande faune victime de collisions observée :





Formations animations et communications

Formation permis de chasser :

473
inscrits

82%
taux de réussite

543 
chasseurs ont suivi une formation

Synthèse des formations

Formation	Nombre de séances	Chasseurs convoqués	Chasseurs présents
Agrément des piégeurs	4	58	53
Chasse accompagnée filleuls	11	40	40
Chasse accompagnée parrains	12	58	57
Chasse à l'arc	4	59	52
Equilibre forêt-gibier	1	17	16
Garde chasse particulier	7	44	39
Hygiène alimentaire et examen de la venaison	3	69	62
Initiation à la recherche au sang et contrôle de tir	2	29	28
Recyclage garde chasse particulier	1	9	8
Recyclage piègeur	2	11	10
Régulation des corvidés	1	21	21
Savoir découper un gibier	2	33	29
Sécurité à la chasse	4	31	17
Sécurité décennale	10	192	177
Tir du renard et grand gibier en ouverture anticipée	6	24	21
Total	66	682	617

Animations & nature

Pour continuer la découverte de la nature, une nouvelle **brochure d'animation** a vu le jour. Pour la consulter, rendez-vous sur notre site internet www.fdc60.fr rubrique « animations ». Celle-ci propose, en plus des activités phares (empreintes, le sentier des découvertes...) de nouveaux ateliers :

- Au fil des saisons, pour les maternelles
- A la découverte des amphibiens, pour les primaires
- D'autres animations verront le jour l'année prochaine.



Du 1^{er} juillet 2023 à la fin août 2023

145 enfants sont venus à la Maison de la Chasse et de la Nature. Mais nous avons également été à la rencontre du public grâce au « village estival » de Beaulieu-les-Fontaine, Rochy-Condé, Laboissière-en-Thelle et Agnetz festival. Plus de 200 personnes (enfants et adultes) ont été sensibilisés sur notre stand.



+200
enfants et adultes

sensibilisés sur notre stand

145

enfants sont venus jouer à la Maison de la Chasse et de la Nature



De début octobre 2023 à la fin décembre 2023

47 maternelles, 20 enfants de primaires sont venus à la Maison de la Chasse et de la Nature ainsi que 15 collégiens (à la maison des associations de Noailles) ont réalisé des animations autour de la nature. S'ajoutent différents temps forts comme la fête de la science à Senlis (250 personnes reçues sur notre stand), le salon de la biodiversité à Lamorlaye (100 personnes sensibilisées).

En parallèle de cela, se déroule le projet « un nichoir dans mon jardin » financé par la Région et organisé par la Fédération régionale des chasseurs (FRC). Il est donc entièrement gratuit pour les écoles. 232 enfants ont bénéficié de deux journées complètes d'intervention (connaissances, jeux et activités, comptage, montage de nichoirs et de mangeoires...). Les 10 classes participantes sont : école de Saint-Rimault, école primaire Louis d'Hardivilliers à Saint-Omer-en-Chaussée, l'école primaire Louis Warabiot de Grandvilliers, l'école Constant Boudoux de Villers-Saint-Paul, l'école Paul Bert de Nogent-sur-Oise, l'école primaire des Faienciers de Ponchon et enfin l'école primaire de Grémévillers.



232

enfants ont bénéficié de deux journées complètes d'intervention

Partenaire :



82

enfants ont réalisé des animations autour de la nature



100

personnes sensibilisées



Partenaires :



De début février 2024 à la fin avril 2024

Dans le cadre de l'opération « Hauts-de-France propres », une classe de Saint-Martin-le-Nœud, a bénéficié d'une animation gratuite sur l'impact des déchets sur la faune et la flore, mais aussi sur la durée de vie des déchets en termes de vies animales.

Durant cette période sont également venus à la Maison de la Chasse et de la Nature :

- le CESAP de Clermont avec une dizaine de jeunes
- 27 enfants de maternelles
- 25 enfants de primaires

Une intervention a également eu lieu à la médiathèque de Bailleval pour une dizaine d'enfants et quelques adultes.



En plus de cela, se déroule le projet « hirondelles et biodiversité », financé par la Région et organisé par la FRC. Comme pour le précédent, ce projet est entièrement gratuit pour les écoles. 7 classes soit 151 enfants des écoles d'Amblainville, André Masson de Balagny-sur-Thérain, groupe scolaire Simone Veil à Bresles, école Belle Assise de Clermont en ont bénéficié. La découverte des espèces, la réalisation d'un nid, l'observation d'hirondelles...sont au programme. La distribution de bacs à boue a également continué avec 5 bacs donnés gratuitement à différentes structures et particuliers.

Du début mai 2024 à la fin juin 2024

Durant ce temps fort c'est 1 022 enfants (306 maternelles et 716 primaires) de l'Oise et du 95 qui ont été sensibilisés. Beaucoup sont venus à la Maison de la Chasse et de la Nature mais plusieurs classes ont choisi une intervention dans leur école ou sur leur site : Elincourt Sainte Marguerite, Rully, Crillon, Pont-Sainte-Maxence... Cette période permet également de former quelques stagiaires en animations et en connaissances naturalistes.



1 022

enfants ont été sensibilisés



151

enfants ont bénéficiés du projet «hirondelles et biodiversité»

bac à boue



La communication

Informers, sensibiliser et valoriser la chasse et la Fédération

La chasse suscite à la fois intérêt et questionnements, la Fédération met en place tout au long de l'année des actions de communication pour informer et sensibiliser, tant auprès des chasseurs que du grand public. Ces actions prennent différentes formes, permettant de toucher un large public et de valoriser le rôle de la Fédération et des chasseurs :

- Le journal trimestrielle Le Chasseur de l'Oise
- L'animation régulière du site internet www.fdc60.fr entièrement revu graphiquement et ergonomiquement pour une meilleure expérience utilisateur.
- L'animation d'une page Facebook « Fédération des chasseurs de l'Oise » et d'un compte Instagram @fdc_oise
- Les relations avec la presse locale et nationale
- Des actions de sensibilisation auprès du grand public : conférences, présence sur des salons et événements locaux.
- Des supports d'informations ou pédagogiques : catalogue de matériel, catalogue de formation, guide de l'ouverture...
- ...

Dans un monde où la communication joue un rôle clé, la Fédération des Chasseurs de l'Oise s'engage à faire entendre la voix des chasseurs, valoriser leur engagement et favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés à la biodiversité.

Quelques chiffres :



Nos principaux partenaires

 <p>La Région Hauts-de-France www.hautsdefrance.fr</p>	 <p>Le Conseil départemental de l'Oise www.oise.fr</p>
 <p>L'Office français de la Biodiversité www.ofb.gouv.fr</p>	 <p>La Fédération des Chasseurs des Hauts-de-France www.frc-hautsdefrance.fr</p>
 <p>La Fédération Nationale des Chasseurs www.chasseurdefrance.com</p>	 <p>Agence de l'Eau Seine-Normandie www.eau-seine-normandie.fr</p>
 <p>La Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage www.fondationdeschasseurs.com</p>	 <p>Direction départementale des Territoires de l'Oise www.oise.gouv.fr</p>
 <p>Le Conservatoire Botanique de Bailleul www.cbnbl.org</p>	 <p>Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France www.cen-hautsdefrance.org</p>
 <p>L' Office National des Forêts www.onf.fr</p>	 <p>Forestiers privés de l'Oise www.fransylva.fr</p>
 <p>La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique www.peche60.fr</p>	 <p>Symbiose www.facebook.com/symbiose60</p>



www.fdc60.fr

155, rue Siméon Guillaume de la Roque - BP 50071 AGNETZ - 60603 CLERMONT
Tél : 03 44 19 40 40 - Mail : contact@fdc60.fr